

# Sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale

**Rapport final** 

**Produit pour Élections Canada** 

Juin 2020

Numéro du contrat : 05005-18-0802

Date d'attribution du contrat : le 18 mars 2019

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez communiquer avec Élections Canada à roppor@elections.ca.

This report is also available in English.

### Sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale

Rapport final

Produit pour Élections Canada Fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc. Juin 2020

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique contient les résultats d'un sondage mené auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Une autorisation écrite doit être obtenue au préalable auprès d'Élections Canada. Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez communiquer avec Élections Canada à rop-por@elections.ca.

Numéro de catalogue : SE3-112/2020F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN): 978-0-660-35794-2

Publications connexes : Rapport final, version anglaise

Numéro de catalogue : SE3-112/2020E-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN): 978-0-660-35793-5

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le premier ministre du Canada, 2020.

This report is also available in English, under the title *Survey of Election Officers following the 43rd Federal General Election*.

1678, rue Bank, bureau 2, Ottawa (Ontario) K1V 7Y6

Tél.: 613-260-1700 Téléc.: 613-260-1300 Courriel: <u>info@phoenixspi.ca</u> www.phoenixspi.ca

## Table des matières

Sommaire	1
Introduction	4
1. Contexte et objectifs	4
2. Méthodologie	4
3. Notes au lecteur	5
Constatations détaillées	6
1. Processus et modes de recrutement	6
2. Profil des fonctionnaires électoraux	15
3. Formation et préparation au scrutin	20
4. Expérience de travail dans les bureaux de scrutin	23
5. Satisfaction par rapport au matériel électoral	42
6. Exigences d'identification des électeurs	47
7. Absentéisme des préposés au scrutin	54
8. Conditions d'emploi	57
9. Utilisation de la technologie et avis sur l'introduction de nouvelles méthode	es électroniques64
Annexe	68
1. Indications méthodologiques	68
2. Questionnaire	72
3. Attestation de neutralité politique	100

# Liste des figures

Figure 1: Connaissance de la possibilité de travailler à l'élection fédérale	6
Figure 2 : Facilité de recruter des personnes pour les bureaux de scrutin	7
Figure 3 : Raisons du désintérêt pour un poste dans un bureau de scrutin	8
Figure 4 : Nécessité d'embaucher des préposés au scrutin bilingues	9
Figure 5 : Difficulté à embaucher des préposés au scrutin bilingues	9
Figure 6 : Listes de personnes fournies par des candidats	10
Figure 7 : Adéquation des listes de personnes fournies par les candidats	11
Figure 8 : Mesures d'adaptation spéciales pour des candidats ayant une déficience mental	
physique	
Figure 9 : Niveau de satisfaction à l'égard du Système de gestion du recrutement	
Figure 10 : Motifs d'insatisfaction à l'égard du SGR	13
Figure 11 : Recours à des services pour le recrutement des préposés au scrutin	13
Figure 12 : Recours au Réseau de soutien aux régions	14
Figure 13 : Expérience antérieure en tant que fonctionnaire électoral	15
Figure 14 : Genre	15
Figure 15 : Âge	
Figure 16 : Situation d'emploi	
Figure 17 : Niveau d'études le plus élevé atteint	
Figure 18 : Revenu annuel familial	
Figure 19 : Handicap	
Figure 20 : Langue parlée à la maison	
Figure 21 : Origine ethnique et culturelle	
Figure 22 : Niveau de satisfaction par rapport à la formation	
Figure 23 : Aspects insatisfaisants de la formation	21
Figure 24 : Niveau de préparation perçu après la formation	22
Figure 25 : Satisfaction générale à l'égard de l'élection fédérale	
Figure 26 : Mesure dans laquelle le vote s'est bien déroulé	2/
Figure 27 : Problèmes à signaler au bureau de scrutin	2/
Figure 28 : Types de difficultés à l'installation et à la fermeture des bureaux de scrutin	24
Figure 29 : Adéquation du lieu de travail	25
Figure 30 : Raisons de l'inadéquation du bureau de scrutin	20
Figure 31 : Facilité d'inscrire les électeurs	27
Figure 32 : Cas exceptionnels	
Figure 33 : Raisons derrière les difficultés à traiter les cas exceptionnels	
Figure 34 : Circulation des électeurs aux bureaux de scrutin	
Figure 35 : Raisons pour lesquelles la circulation des électeurs n'était pas ordonnée	
Figure 36 : Fréquence de certains problèmes au bureau de scrutin	
Figure 37 : Représentants de candidat	
Figure 38 : Types de problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat	
Figure 39 : Secret du vote dans les isoloirs	
Figure 40 : Préparation à servir les électeurs handicapés	
Figure 41 : Adéquation des outils et services offerts aux électeurs handicapés	
Figure 42 : Électeurs handicapés	
Figure 43 : Fréquence à laquelle des électeurs handicapés ont eu de la difficulté à remplir	
bulletin de vote	
Figure 44 : Difficultés à servir les électeurs dans la langue officielle de leur choix	
Figure 45 : Niveau de satisfaction relativement au matériel électoral fourni	
Figure 46 : Matériel électoral jugé insatisfaisant	
Figure 47 : Utilité perçue du guide	
Figure 48 : Niveau de difficulté des formulaires fournis	44

Figure	9 : Types de formulaires jugés difficiles à utiliser4	5
Figure	0 : Complexité des directives données aux fonctionnaires électoraux4	6
Figure	1 : Déroulement du processus d'identification des électeurs4	7
Figure	2 : Niveau de préparation à l'application des exigences d'identification4	8
Figure	3 : Niveau de préparation des électeurs quant au respect des exigences d'identification. 4	c
Figure	4 : Difficultés à prouver l'adresse ou l'identité4	g
Figure	5 : Types de difficultés qu'ont eues les électeurs à prouver leur adresse ou leur identité.5	C
Figure	6 : Difficultés à respecter les procédures prescrites aux bureaux de scrutin5	1
Figure	7 : Facilité d'identifier les électeurs avec la carte d'information de l'électeur5	2
Figure	8 : Fréquence des situations où l'identité d'un électeur a été mise en doute5	3
Figure	9 : Présence aux quarts de travail5	4
Figure	0 : Raisons de l'absence5	5
Figure	1 : Remplacement des préposés absents5	5
Figure	2 : Incidence des absences5	6
Figure	3 : Perception des conditions d'emploi5	7
Figure	4 : Raisons pour lesquelles les conditions d'emploi ne sont pas bonnes5	8
Figure	5 : Changements qui pourraient faciliter le travail du personnel5	8
Figure	6 : Harcèlement au travail5	9
Figure	7 : Harcèlement au travail [par auteur]6	C
Figure	8 : Satisfaction quant à la rémunération horaire6	C
Figure	9 : Réception de la paie6	1
Figure	0 : Satisfaction quant au temps nécessaire pour recevoir la paie6	2
Figure	1 : Satisfaction quant au délai d'attente pour recevoir la paie6	3
Figure	2 : Utilisation de la technologie à des fins personnelles6	4
Figure	3 : Habileté à apprendre à utiliser de nouvelles technologies6	5
Figure	4 : Méthode préférée pour dépouiller les votes6	5
Figure	5 : Degré de récentivité aux listes électorales en format électronique	6

## **Sommaire**

Élections Canada a fait réaliser par Phoenix SPI un sondage téléphonique auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 43<sup>e</sup> élection générale, tenue le 21 octobre 2019. Comme pour les précédents sondages sur une élection générale, celui-ci avait pour but d'évaluer les opinions des fonctionnaires électoraux sur diverses questions électorales et sur la qualité des services d'Élections Canada. Le questionnaire comprenait toutefois des éléments nouveaux cette année, notamment sur l'arrivée de nouveaux produits et services et sur des sujets comme l'absentéisme et le harcèlement au travail, et les agents de recrutement ont été ajoutés à la population étudiée. Le questionnaire comprenait aussi un ensemble étoffé de questions générales visant à présenter sous un nouveau jour les caractéristiques sociodémographiques des fonctionnaires électoraux. Dans la mesure du possible et lorsque c'était pertinent, les résultats du sondage ont été comparés avec ceux des sondages réalisés après les 40e, 41e et 42e élections générales fédérales.

Le sondage téléphonique, d'une durée de 20 minutes, a été réalisé auprès d'un échantillon aléatoire stratifié de 4 251 fonctionnaires électoraux du 14 décembre 2019 au 12 janvier 2020. Les données du sondage ont été pondérées de manière à représenter exactement la distribution des fonctionnaires électoraux par région, type d'emploi, bureau de scrutin et type de bureau de scrutin. Compte tenu du nombre de participants, les résultats du sondage présentent une marge d'erreur de ± 1,5 point de pourcentage, 19 fois sur 20.

### Processus et modes de recrutement

Les fonctionnaires électoraux étaient plus susceptibles d'avoir appris qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale de 2019 parce qu'ils avaient travaillé lors d'une élection précédente (38 %) ou par le bouche-à-oreille d'amis, de parents ou de collègues (38 %). Moins ont pris connaissance de cette possibilité sur le site Web d'Élections Canada (11 %) ou sur un autre site Web (8 %).

Un peu plus de la moitié des agents de recrutement et des agents adjoints de recrutement ont dit qu'il avait été facile de recruter des particuliers pour travailler dans les bureaux de scrutin le jour de l'élection (57 %) et les jours de vote par anticipation (57 %). Même si le recrutement a été jugé facile dans l'ensemble, 59 % des agents et des agents adjoints se sont dits insatisfaits du Système de gestion du recrutement (SGR). De ces répondants insatisfaits, la plus grande partie (59 %) ont donné comme raison les fonctionnalités limitées du SGR.

Environ les deux tiers (68 %) des agents et agents adjoints de recrutement ont dit avoir eu besoin d'embaucher des préposés au scrutin bilingues ou parlant la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription. Trois sur dix (31 %) ont rapporté avoir eu du mal à y parvenir. Environ le tiers (34 %) de ces répondants ont fourni des mesures d'adaptation à des candidats pour les aider à passer l'entrevue ou à suivre la formation.

## Formation et niveau de préparation

Plus de huit préposés au scrutin sur dix (83 %) se sont déclarés très ou plutôt satisfaits de la séance de formation. Le niveau de satisfaction par rapport à la formation n'a presque pas changé depuis dix ans : il était de 86 % en 2008, de 83 % en 2011 et de 84 % en 2015. À peu près un tiers des répondants insatisfaits de la formation ont pointé du doigt la qualité de la formation (34 %) et le manque d'information fournie (32 %).

Quatre-vingt-huit pour cent (88 %) des préposés au scrutin ayant fait au moins un de leurs quarts de travail prévus ont dit que leur formation les avait plutôt ou très bien préparés à exécuter leurs tâches lors de l'élection fédérale. Il s'agit donc d'une baisse par rapport au niveau de préparation

record de 96 % observé en 2015. Signalons que cette baisse est particulièrement prononcée chez les préposés au scrutin ayant affirmé qu'ils étaient très bien préparés, dont le pourcentage est passé de 63 % en 2015 à 39 % en 2019.

## Expérience de travail dans les bureaux de vote

Neuf préposés au scrutin sur dix (90 %) se sont dits satisfaits de la façon dont la dernière élection fédérale s'est déroulée, y compris 53 % qui se sont déclarés très satisfaits. Le niveau de satisfaction quant au déroulement de l'élection demeure inchangé par rapport à 2015. Toutefois, le niveau de satisfaction global demeure légèrement en dessous des 93 % de réponses positives observées en 2011.

Neuf préposés au scrutin sur dix (91 %, soit quatre points de pourcentage de plus qu'en 2015) ont estimé que le bâtiment où ils ont travaillé convenait aux besoins d'une élection. De plus, 90 % des superviseurs de centre de scrutin, des scrutateurs et des agents d'inscription ont trouvé facile d'inscrire les électeurs, et 63 % ont trouvé cela très facile. L'indice de facilité perçue concernant l'inscription des électeurs s'est donc amélioré depuis 2015, quand 86 % des superviseurs de centre de scrutin, des scrutateurs et des agents d'inscription avaient indiqué que le processus d'inscription était facile.

Outre cette amélioration, la plupart des préposés étaient d'accord pour dire que la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était ordonnée : 71 % l'ont estimée ordonnée tandis que 25 % l'ont jugée plutôt ordonnée. Le niveau de satisfaction quant à la circulation des électeurs (95 %) est demeuré à peu près le même qu'aux élections précédentes : il était de 94 % en 2008, de 95 % en 2011 et de 93 % en 2015.

## Satisfaction par rapport au matériel électoral

Dans une proportion de neuf sur dix (92 %), les membres du personnel des bureaux de scrutin se sont déclarés satisfaits du matériel électoral qu'on leur a fourni, et 61 % d'entre eux se sont dits très satisfaits. Ici encore, le taux de satisfaction se maintient : 89 % des répondants étaient satisfaits en 2015 et 90 % en 2011. Il convient toutefois de signaler que la proportion des préposés au scrutin très satisfaits de ce matériel a notablement augmenté depuis 2015, passant de 52 % à 61 %. Parmi les répondants insatisfaits du matériel fourni, 33 % n'ont pas aimé les guides et 22 % n'étaient pas satisfaits des directives pour la fermeture de bureaux de scrutin.

## Exigences d'identification des électeurs

Les répondants ont indiqué presque à l'unanimité que l'identification des électeurs s'était bien déroulée à leur bureau de scrutin, soit plutôt bien (20 %), soit très bien (79 %). Les préposés au scrutin ont été plus nombreux qu'en 2015 à trouver que le processus d'identification avait fonctionné comme sur des roulettes (79 % en 2019 contre 68 % en 2015). Ils ont été 96 % à juger que la carte d'information de l'électeur avait facilité l'identification. Parmi les agents d'inscription et les scrutateurs, 98 % ont jugé qu'ils étaient plutôt bien préparés (20 %) ou très bien préparés (78 %) à faire respecter les exigences d'identification des électeurs, soit le même scénario qu'en 2015, quand 97 % des agents d'inscription et des scrutateurs avaient dit s'être sentis bien préparés pour cette tâche.

## Absentéisme des préposés au scrutin

Parmi les préposés au scrutin, 95 % ont dit avoir travaillé tous les quarts prévus à leur horaire. Seuls 3 % étaient absents à tous leurs quarts de travail, et 2 %, à au moins l'un d'eux. Parmi les préposés au scrutin ayant manqué au moins une partie d'un quart de travail, 39 % ont attribué leur absence à un problème de santé physique ou à une blessure musculosquelettique. Viennent ensuite les répondants (22 %) ayant mis leur absence sur le compte d'un conflit avec leur emploi, leurs études ou une autre obligation et ceux (11 %) qui ont invoqué une urgence familiale.

Du côté des agents et agents adjoints de recrutement, environ huit sur dix (82 %) ont dû remplacer des préposés qui ne se sont pas présentés. Parmi les préposés au scrutin ayant rapporté qu'un collègue s'était absenté pour une partie ou la totalité de son quart de travail, trois sur quatre (75 %) ont dit que cette absence n'avait eu aucune incidence (38 %) ou une incidence mineure (37 %).

## **Conditions d'emploi**

Plus de la moitié (54 %) des travailleurs électoraux ont trouvé leurs conditions d'emploi très bonnes, en plus des 38 % qui ont jugé leurs conditions assez bonnes. Au total, ce sont donc 92 % des travailleurs électoraux qui ont évalué positivement ce facteur. Le taux de satisfaction à l'égard des conditions d'emploi n'a pas vraiment changé depuis 2015 (94 % en 2015 contre 92 % en 2019). Ce qui a changé, c'est la proportion des préposés qui répondent que leurs conditions sont très bonnes; celle-ci est passée de 63 % en 2015 à 54 % en 2019.

Enfin, 80 % des préposés au scrutin ont déclaré être plutôt ou très satisfaits de leur rémunération horaire. Ici encore, rien n'a vraiment changé depuis 2015, quand ils étaient 81 % à donner ces réponses.

## Introduction

Élections Canada (EC), un organisme indépendant et impartial qui relève directement du Parlement, dirige les élections fédérales au Canada. Après la dernière élection générale, EC a mené un sondage pour évaluer la qualité de ses services fournis aux fonctionnaires électoraux et pour connaître leur avis sur certaines questions électorales. C'est à Phoenix Strategic Perspectives (Phoenix SPI) qu'EC a confié la réalisation du sondage auprès des fonctionnaires électoraux concernant la 43<sup>e</sup> élection générale.

## 1. Contexte et objectifs

EC a le mandat suivant :

- Être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral;
- Administrer le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada;
- Surveiller l'observance de la législation électorale;
- Mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat;
- Mener des programmes d'éducation pour les élèves sur le processus électoral;
- Appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- Mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs;
- Fournir aux organismes électoraux étrangers, ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

Dans le cadre de son programme de recherche, Élections Canada a commandé un sondage auprès des fonctionnaires électoraux ayant travaillé lors de la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale, à savoir les préposés au scrutin (superviseurs de centre de scrutin, préposés à l'information, agents d'inscription, scrutateurs, greffiers du scrutin) et, depuis cette année, les agents de recrutement et les agents adjoints de recrutement engagés par le directeur du scrutin de chaque circonscription. Le sondage avait pour but de connaître l'avis des fonctionnaires électoraux sur diverses questions électorales, et sur leur expérience de travail lors de la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale. Plus précisément, ses objectifs consistaient à évaluer leur rétroaction concernant :

- le recrutement et la rémunération;
- leur niveau de préparation, notamment la formation;
- les services, les produits et les outils d'Élections Canada;
- la qualité générale de leur expérience de travail aux bureaux de scrutin.

Les résultats serviront à évaluer la qualité des programmes et services fournis durant la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale. Des sondages semblables ont été menés à la suite des 40<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> élections générales fédérales<sup>1</sup>.

## 2. Méthodologie

Le sondage téléphonique, d'une durée de 20 minutes, a été réalisé auprès d'un échantillon aléatoire stratifié de 4 251 fonctionnaires électoraux du 14 décembre 2019 au 12 janvier 2020. Afin de garantir un nombre suffisant de répondants pour les analyses des sous-groupes, on a formé des suréchantillons de plusieurs groupes de fonctionnaires, soit les agents et agents adjoints de recrutement, ainsi que les agents ayant travaillé à un bureau de scrutin itinérant ou à un bureau de scrutin dans une communauté des Premières Nations, sur un campus, dans une résidence pour personnes âgées ou dans un établissement de soins de longue durée. Les données du sondage ont été pondérées de manière à représenter exactement la distribution des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette année, le questionnaire a été revu de façon à intégrer les nouveaux produits et services et des questions comme l'absentéisme et le harcèlement au travail. De plus, les agents de recrutement font désormais partie de la population étudiée.

fonctionnaires électoraux par région, type d'emploi, bureau de scrutin et type de bureau de scrutin. Compte tenu du nombre de participants, les résultats du sondage présentent une marge d'erreur de ± 1,5 point de pourcentage, 19 fois sur 20. Une description plus détaillée de la méthodologie est présentée en annexe.

## 3. Notes au lecteur

- Les résultats du rapport sont exprimés sous forme de pourcentages arrondis à l'entier le plus près, sauf indication contraire. Le total pourrait ne pas être égal à 100 % en raison des nombres arrondis ou des questions à plusieurs réponses. Notez aussi que les valeurs non arrondies sont additionnées pour le cumul des pourcentages (ex. : addition des notes de 4 et 5 sur une échelle de 5).
- Dans le rapport, le terme « préposé au scrutin » désigne les personnes ayant occupé les postes suivants aux bureaux de scrutin: superviseur de centre de scrutin, préposé à l'information, agent d'inscription, scrutateur et greffier du scrutin. La définition du terme « fonctionnaire électoral » englobe les préposés au scrutin, les agents de recrutement et les agents adjoints de recrutement.
- Le nombre de répondants fluctue au fil du rapport parce que les questions s'adressent dans bien des cas à des sous-groupes de la population étudiée. Le lecteur doit donc garder cela à l'esprit et faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats en fonction des réponses d'un groupe restreint de répondants.
- Les différences entre les sous-groupes sont indiquées dans le rapport uniquement lorsqu'elles sont appréciables avec un intervalle de confiance de 95 % et concernent un sous-groupe comptant plus de 30 répondants.
- Si une ou plusieurs catégories d'un sous-groupe ne sont pas mentionnées dans l'analyse des différences se rapportant aux sous-groupes (par exemple, si deux des huit régions sont comparées), c'est que les différences appréciables ne s'observent que dans la ou les catégories indiquées dans le rapport.
- Des sondages analogues ont été menés en 2008, 2011 et 2015; les résultats des sondages précédents sont mentionnés lorsque c'est nécessaire.
- Même si les sondages antérieurs n'incluent pas les agents de recrutement dans la population étudiée, les comparaisons demeurent pertinentes, puisque les agents et agents adjoints de recrutement ne comptent que pour 0,4 % de l'échantillon pondéré.

## Constatations détaillées

#### 1. Processus et modes de recrutement

La présente section renferme des renseignements sur la manière dont les fonctionnaires électoraux ont appris qu'ils avaient la possibilité de travailler à l'élection, ainsi qu'une analyse des résultats concernant les expériences des agents et agents adjoints de recrutement<sup>2</sup>.

Beaucoup ont dit avoir pris connaissance de la possibilité de travailler à l'élection du fait d'une expérience électorale antérieure ou par le bouche-à-oreille

Les fonctionnaires étaient plus susceptibles d'avoir appris qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale de 2019 parce qu'ils avaient travaillé lors d'une élection précédente (38 %) ou par le bouche-à-oreille d'amis, de parents ou de collègues (38 %). Moins ont pris connaissance de cette possibilité sur le site Web d'Élections Canada (11 %) ou sur un autre site Web (8 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 1 ci-dessous.

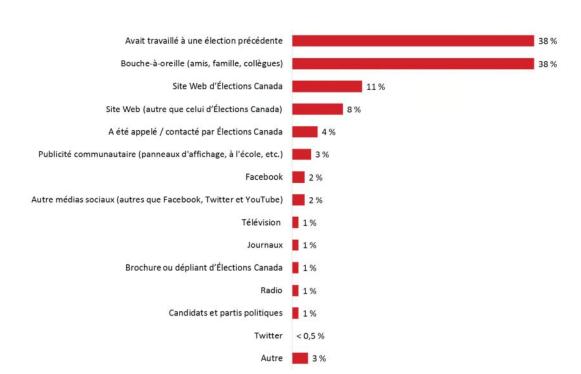


Figure 1 : Connaissance de la possibilité de travailler à l'élection fédérale

Q1. Comment avez-vous appris qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale de 2019? [Plusieurs réponses possibles]. Échantillon: n = 4 251. Répondants: tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre: < 1 %].

Le bouche-à-oreille a été une source d'information plus fréquente chez les fonctionnaires électoraux de la Saskatchewan (46 %) que chez ceux de l'Ontario (38 %), de la Colombie-Britannique (36 %), de l'Alberta (36 %) et du Manitoba (32 %). Le fait d'avoir déjà travaillé à une élection revenait plus souvent comme explication au Québec (45 %) et au Manitoba (45 %).

Les agents et agents adjoints de recrutement (23 %) et les superviseurs de centre de scrutin (25 %) étaient moins susceptibles d'avoir appris par le bouche-à-oreille la possibilité de travailler à

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Au total, 101 agents et agents adjoints de recrutement ont répondu au sondage. Vu le petit nombre de répondants, il est fait abstraction des différences entre sous-groupes pour les questions posées uniquement à ce sous-groupe.

l'élection fédérale. Les agents et agents adjoints de recrutement (63 %) et les superviseurs de centre de scrutin (55 %) étaient plus susceptibles d'en avoir été informés parce qu'ils avaient déjà travaillé à une élection.

Le bouche-à-oreille a été une source d'information plus fréquente chez les fonctionnaires électoraux des bureaux de scrutin dans les communautés des Premières Nations (60 %) que chez ceux des bureaux de scrutin ordinaires (37 %), des bureaux sur campus (39 %) et ceux dans des résidences pour personnes âgées et des établissements de soins de longue durée (41 %). En revanche, le fait d'avoir déjà travaillé à une élection était une explication moins fréquente chez eux (21 % contre 38 % des fonctionnaires des bureaux de scrutin ordinaires, 40 % de ceux des bureaux sur campus et 41 % de ceux dans des résidences pour personnes âgées et des établissements de soins de longue durée).

Le bouche-à-oreille avait la plus forte prévalence chez les 16 à 24 ans (61 %) et la plus faible prévalence chez les personnes âgées de 75 ans et plus (20 %). Au contraire, le fait d'avoir déjà travaillé à une élection gagne en prévalence à mesure que l'âge augmente, soit de 10 % chez les 16 à 24 ans à 61 % chez les 75 ans et plus.

Un peu plus de la moitié des agents de recrutement ont rapporté qu'il était facile de recruter des personnes pour les bureaux de scrutin

Cinquante-sept pour cent (57 %) des agents et agents adjoints de recrutement ont trouvé facile de recruter des préposés pour travailler dans les bureaux de scrutin le jour de l'élection et dans les bureaux de vote par anticipation. Les agents et agents adjoints de recrutement étaient aussi plus susceptibles de dire qu'il était plus difficile de recruter des préposés pour le jour du scrutin (43 %) que pour les jours de vote par anticipation (28 %).

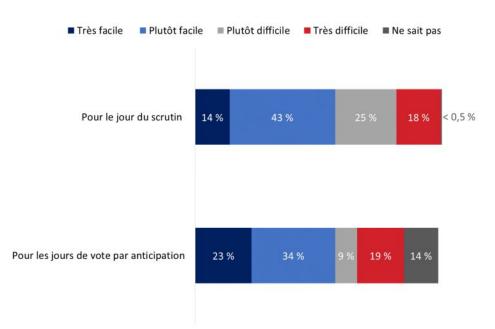


Figure 2 : Facilité de recruter des personnes pour les bureaux de scrutin

Q9. Le processus de recrutement pour les jours de vote par anticipation était-il très facile, plutôt facile, plutôt difficile ou très difficile? Échantillon: n = 101. Répondants: agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement. Q10. Le processus de recrutement pour le jour du scrutin était-il très facile, plutôt facile, plutôt difficile ou très difficile? Échantillon : n = 101. Échantillon : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement.

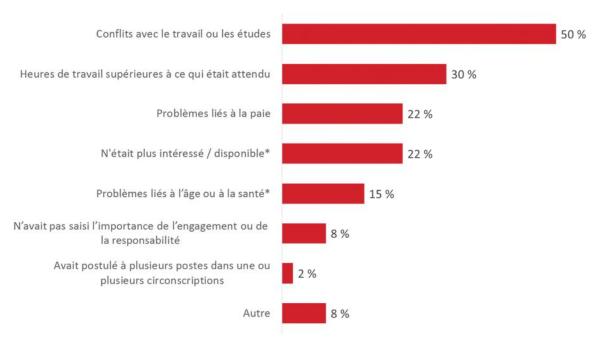
De nombreux répondants ont refusé un poste à un bureau de scrutin en raison d'un conflit avec leur travail ou leurs études

La moitié (50 %) des agents et agents adjoints de recrutement sondés ont indiqué que le principal motif de refus d'un poste de préposé au scrutin était un conflit d'horaire avec le travail ou les études.

Les autres raisons invoquées sont le nombre d'heures requises, qui était plus élevé que ce à quoi certains candidats s'attendaient (30 %), la rémunération (22 %), le manque d'intérêt ou l'indisponibilité (22 %) et l'âge ou l'état de santé (15 %).

Il y avait d'autres raisons encore, plus rares : le candidat n'avait pas saisi l'importance de l'engagement ou de la responsabilité (8 %) ou avait postulé à d'autres postes dans une ou plusieurs circonscriptions (2 %).





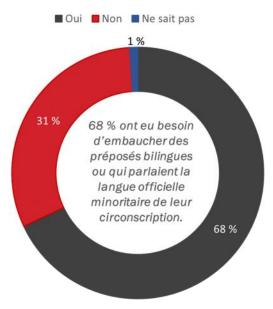
\*Catégorie de réponse créée d'après les commentaires des répondants.

Q11. Lorsque vous avez contacté des personnes pour leur offrir un poste dans un bureau de scrutin, pour quelles raisons certaines personnes ont-elles refusé l'offre? [Plusieurs réponses possibles]. Échantillon : n = 101. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

De nombreux répondants ont eu besoin d'embaucher des préposés au scrutin bilingues ou qui parlaient la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription

Environ les deux tiers (68 %) des agents et agents adjoints de recrutement sondés ont eu à engager des préposés au scrutin bilingues ou qui parlaient la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription. Trente et un pour cent (31 %) n'ont pas eu à le faire et un pour cent (1 %) ignoraient ou ne se rappelaient pas si cela avait été nécessaire.

Figure 4 : Nécessité d'embaucher des préposés au scrutin bilingues

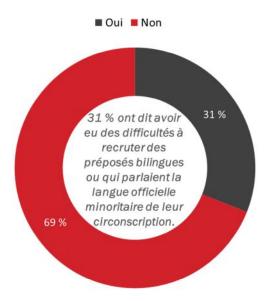


Q21. Avez-vous eu besoin d'embaucher des préposés au scrutin bilingues ou qui parlaient la langue officielle en situation minoritaire dans votre circonscription? Échantillon : n = 101. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement.

Trois répondants sur dix ont eu de la difficulté à embaucher des préposés au scrutin bilingues ou parlant la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription

Dans une proportion de trois sur dix (31 %), les agents et agents adjoints de recrutement ayant eu besoin d'embaucher des préposés au scrutin bilingues ou parlant la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription (n = 70) ont eu du mal à y parvenir. Cependant, la plupart des répondants (69 %) n'ont pas eu de problèmes de ce côté.

Figure 5 : Difficulté à embaucher des préposés au scrutin bilingues



Q22. Avez-vous eu de la difficulté à recruter des préposés au scrutin qui étaient bilingues ou qui parlaient la langue officielle en situation minoritaire dans votre circonscription? Échantillon: n = 70. Répondants: agents de recrutement et agents adjoints de recrutement ayant eu besoin d'embaucher des préposés au scrutin bilingues ou parlant la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Du nombre des agents et agents adjoints de recrutement ayant eu du mal à recruter des préposés au scrutin bilingues ou qui parlaient la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription (n = 15)<sup>3</sup>, la majorité ont été incapables de trouver des personnes compétentes ou intéressées qui parlaient la seconde langue officielle. D'autres difficultés ont été rapportées, notamment le fait d'avoir trouvé des personnes intéressées et disponibles, mais inadmissibles au poste, et le fait d'avoir manqué de temps pour embaucher des préposés au scrutin bilingues ou parlant la langue officielle en situation minoritaire dans la circonscription.

Plus de la moitié des agents de recrutement ont reçu de candidats des listes de personnes prêtes à travailler à l'élection

Plus de la moitié (56 %) des agents et agents adjoints de recrutement se sont vu remettre par des candidats des listes de personnes prêtes à travailler à l'élection. Les autres répondants (44 %) n'en ont pas reçu.

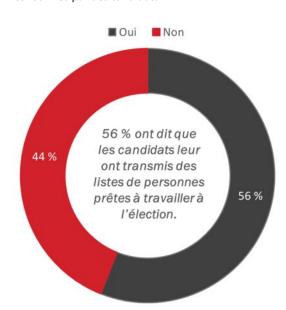


Figure 6 : Listes de personnes fournies par des candidats

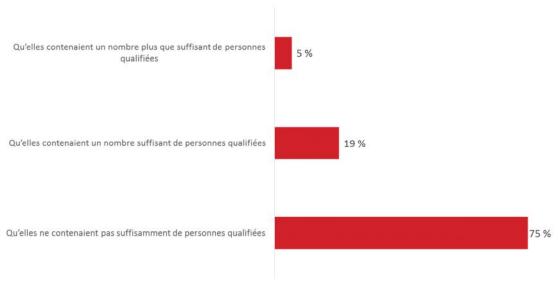
Q15. Des candidats vous ont-ils transmis des listes de personnes prêtes à travailler à l'élection? Échantillon : n = 101. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 0 %].

Les trois quarts des répondants ont rapporté que les listes contenaient trop peu de personnes qualifiées

Les répondants qui ont reçu des listes de personnes prêtes à travailler au scrutin de candidats (n = 68) ont été invités à se prononcer sur l'exhaustivité de ces listes. Les trois quarts d'entre eux (75 %) ont rapporté que les listes ne contenaient pas assez de personnes qualifiées. Ils ont été bien moins nombreux (19 %) à dire que les listes étaient suffisantes pour doter les postes dans leur circonscription. Rares sont ceux (5 %) qui ont trouvé que les listes reçues donnaient l'embarras du choix.

Q23. Quelles difficultés avez-vous rencontrées? Échantillon: n = 15. Répondants: agents de recrutement et agents adjoints de recrutement ayant eu besoin d'embaucher des préposés au scrutin bilingues ou qui parlaient la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription.

Figure 7 : Adéquation des listes de personnes fournies par les candidats

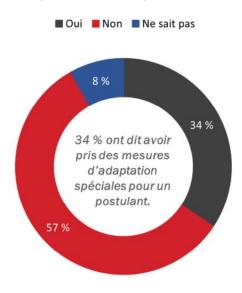


Q16. Dans quelle mesure ces listes étaient-elles complètes? Diriez-vous...? Échantillon : n = 68. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement ayant reçu des listes de personnes de candidats. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Un tiers des agents de recrutement ont dû prendre des mesures d'adaptation spéciales pour des candidats ayant une déficience mentale ou physique

Environ un tiers (34 %) des agents et agents adjoints de recrutement ont pris des mesures d'adaptation spéciales pour un candidat ayant une déficience mentale ou physique afin que ce dernier puisse se présenter à l'entrevue ou suivre la formation. Plus de la moitié des répondants (57 %) n'ont pas eu à en prendre, et 8 % ignoraient ou ne se rappelaient pas si des mesures d'adaptation avaient été prises.

Figure 8 : Mesures d'adaptation spéciales pour des candidats ayant une déficience mentale ou physique



Q24. Avez-vous pris des mesures d'adaptation spéciales pour un candidat afin qu'il puisse se présenter en entrevue ou suivre une formation? Échantillon: n = 101. Répondants: agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement.

Du nombre des agents et agents adjoints de recrutement ayant pris des mesures d'adaptation spéciales pour un candidat (n = 37<sup>4</sup>), la majorité d'entre eux l'ont fait en raison d'une déficience physique. Les autres types de mesures étaient très rares.

Environ six agents de recrutement sur dix se sont dits insatisfaits du Système de gestion du recrutement

Dans une proportion d'environ six sur dix (59 %), les agents et agents adjoints de recrutement se sont déclarés insatisfaits du Système de gestion du recrutement (SGR), et 45 % n'étaient pas satisfaits du tout. À peine plus d'un agent sur dix (12 %) était très satisfait, et 29 % étaient plutôt satisfaits.

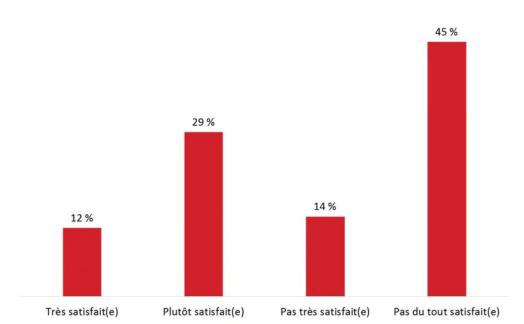


Figure 9 : Niveau de satisfaction à l'égard du Système de gestion du recrutement

Q13. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du Système de gestion du recrutement (SGR)? Êtes-vous...? Échantillon: n = 101. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

#### Les fonctionnalités limitées étaient la principale source d'insatisfaction

Plus de la moitié (59 %) des répondants insatisfaits du SGR (n = 60) ont pointé du doigt les fonctionnalités limitées du système. Les autres motifs souvent signalés comprennent le manque de convivialité du SGR pour l'utilisation et la navigation (26 %), son manque d'efficacité et les chevauchements générés (25 %) et sa lenteur (25 %). Environ un répondant sur cinq a trouvé que les renseignements dans le SGR étaient inexacts (20 %) ou que le système était peu fiable ou tombait en panne (19 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 10 ci-dessous.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Q25. Quel type de mesures d'adaptation avez-vous prises? Échantillon : n = 37. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement ayant pris des mesures d'adaptation spéciales pour un candidat.

Fonctionnalités limitées 59 % Convivialité et navigation Système non efficace/duplication\* Vitesse ou performance Exactitude des renseignements Système non fiable/arrêt subit du système\* Système incompatible avec mon appareil mobile Présentation et conception Soutien à la clientèle Autre

Figure 10 : Motifs d'insatisfaction à l'égard du SGR

Q14. Pourquoi êtes-vous insatisfait(e) du Système de gestion du recrutement (SGR)? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon : n = 60. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement insatisfaits du SGR. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Pour la dotation en personnel, les agents de recrutement se sont plus souvent fait aider par des agents de relations communautaires que par des conseillers régionaux en relations médias

Un peu plus de la moitié (56 %) des agents et agents adjoints de recrutement sondés ont eu recours aux services d'agents de relations communautaires pour embaucher des préposés au scrutin dans leur circonscription. Environ le quart (24 %) des répondants seulement ont fait appel à des conseillers régionaux en relations médias pour ce faire.

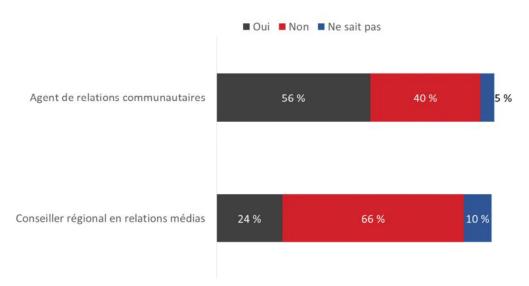


Figure 11 : Recours à des services pour le recrutement des préposés au scrutin

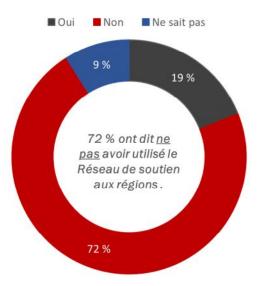
Q17. Avez-vous eu recours aux services de l'une des personnes suivantes pour pourvoir des postes aux bureaux de scrutin dans votre circonscription? Échantillon : n = 101. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement.

De ceux qui se sont fait aider par un conseiller régional en relations médias ou un agent de relations communautaires pour pourvoir des postes dans leur circonscription, la majorité se sont dits plutôt ou très satisfaits des services reçus<sup>5</sup>.

Sept agents de recrutement sur dix n'ont pas fait appel au Réseau de soutien aux régions

Dans une proportion de sept sur dix (72 %), les agents et agents adjoints de recrutement ont dit ne pas avoir fait appel au Réseau de soutien aux régions (RSR). Environ un sur cinq (19 %) a rapporté y avoir eu recours, tandis que 9 % ignoraient ou ne se rappelaient pas s'ils l'avaient fait. La plupart des agents ayant eu recours au RSR (n = 27)<sup>6</sup> s'en sont dits plutôt ou très satisfaits.





Q19. Avez-vous fait appel au Réseau de soutien aux régions (RSR)? Échantillon : n = 101. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement.

Q20. Quel est votre niveau de satisfaction quant au Réseau de soutien aux régions (RSR)? Êtes-vous...? Échantillon : n = 27. Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement ayant eu recours au Réseau de soutien aux régions.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Q18. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) des services offerts par le conseiller régional en relations médias ou l'agent en relations communautaires? Êtes-vous...? Répondants : agents de recrutement et agents adjoints de recrutement ayant fait appel à un conseiller régional en relations médias (n = 14) ou à un agent de relations communautaires (n = 36).

### 2. Profil des fonctionnaires électoraux

Cette section contient des renseignements sur certaines caractéristiques des fonctionnaires électoraux qui ont participé au sondage.

Deux répondants sur cinq n'avaient jamais travaillé comme fonctionnaire électoral

Quarante-deux pour cent (42 %) des fonctionnaires électoraux n'avaient jamais travaillé à une élection fédérale ou provinciale. Vingt-sept pour cent (27 %) ont rapporté avoir une telle expérience de travail, 23 % ont précisé qu'il s'agissait uniquement d'une élection provinciale et 8 % ont dit qu'ils avaient seulement travaillé à une élection fédérale.

Aucune expérience 42 % Expérience précédente fédérale et provinciale Expérience précédente au niveau provincial

Figure 13 : Expérience antérieure en tant que fonctionnaire électoral

Données fondées sur les renseignements sur l'échantillon et la Q73. Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous.

La majorité des fonctionnaires électoraux sont des femmes

Expérience précédente au niveau fédéral

La majorité des fonctionnaires électoraux s'identifient comme des femmes (69 %) et environ le tiers (31 %), comme des hommes.

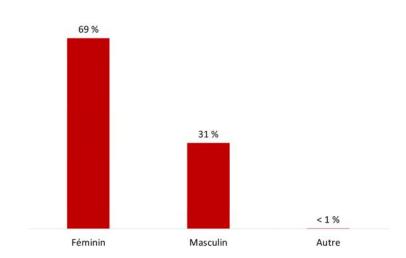


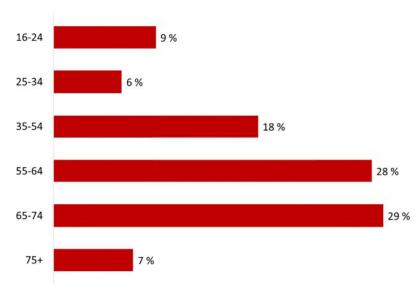
Figure 14: Genre

Q74. Quel est votre genre? Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous.

#### De nombreux fonctionnaires électoraux avaient entre 55 et 74 ans

Cinquante-sept pour cent (57 %) des fonctionnaires électoraux avaient entre 55 et 74 ans (28 % avaient de 55 à 64 ans et 29 % avaient de 65 à 74 ans). Le tiers des répondants (33 %) avaient moins de 55 ans et quelques-uns (7 %) avaient 75 ans et plus.

Figure 15 : Âge

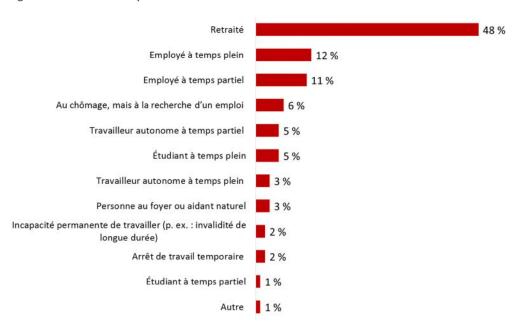


Q75. Quelle est votre année de naissance? Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous. [Préfère ne pas répondre : 2 %].

#### Près de la moitié d'entre eux sont à la retraite

Environ la moitié (48 %) des fonctionnaires électoraux sondés ont dit être à la retraite. Viennent ensuite les employés à temps plein (12 %) et ceux à temps partiel (11 %).

Figure 16: Situation d'emploi



Q76. Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre situation d'emploi actuelle? Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous [Préfère ne pas répondre : < 1 %].

### Beaucoup d'entre eux ont fait des études postsecondaires

De nombreux fonctionnaires électoraux ont terminé des études postsecondaires : 25 % ont un diplôme d'études collégiales, 25 %, un diplôme universitaire et 9 %, un diplôme universitaire de cycle supérieur. Quinze pour cent (15 %) ont fait certaines études postsecondaires, 18 % ont terminé le secondaire et 7 % n'ont pas terminé le secondaire.

Études primaires non terminées < 1 % Études primaires terminées Études secondaires non terminées Diplôme d'études secondaires Quelques cours au niveau collégial Diplôme collegial 25 % Quelques cours universitaires Diplôme universitaire de premier cycle Diplôme d'études supérieures

Figure 17 : Niveau d'études le plus élevé atteint

Q77. Quel est le niveau d'études le plus élevé que vous avez atteint? Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Le revenu familial varie, mais la majorité des répondants indiquent un revenu se situant entre 30 000 \$ et 59 999 \$

Quarante-cinq pour cent (45 %) des fonctionnaires électoraux ont fait état d'un revenu familial de moins de 60 000 \$ par année, et 27 % gagnaient entre 30 000 \$ et 59 999 \$ annuellement. Un peu plus du tiers (36 %) des agents ont indiqué un revenu annuel familial égal ou supérieur à 60 000 \$.



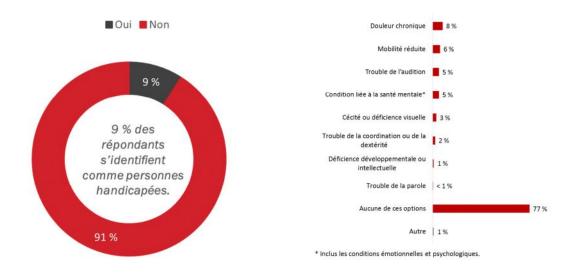
Figure 18: Revenu annuel familial

Q80. Quel était le revenu familial total, avant impôt, de tous les membres de votre foyer en 2018? Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous.

#### La majorité des répondants ne se considèrent pas comme une personne handicapée

L'énoncé de la question a été testé en sondant un échantillon fractionné. Lorsqu'on leur a demandé s'ils se considéraient comme une personne handicapée, 9 % des fonctionnaires électoraux du premier échantillon ont répondu par la négative. Dans le deuxième échantillon, quand on leur a plutôt demandé s'ils avaient l'un des problèmes de santé suivants, 23 % ont répondu oui pour au moins un problème de santé, dont la liste complète est présentée à la figure 19.

Figure 19: Handicap



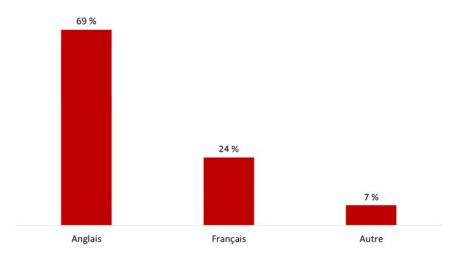
Q78. Vous considérez-vous comme une personne handicapée? Échantillon : n = 2 129. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : tous. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Q79. Pourriez-vous indiquer si vous avez l'une des conditions suivantes? Échantillon : n = 2 129. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : tous. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

#### La plupart des fonctionnaires électoraux parlent principalement l'anglais

La majorité des fonctionnaires électoraux (69 %) parlent le plus souvent l'anglais à la maison. Environ le quart des répondants (24 %) parlent le français, et 7 % parlent une autre langue que l'anglais ou le français.

Figure 20 : Langue parlée à la maison



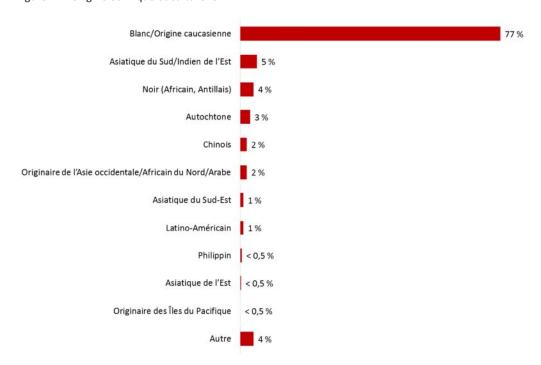
Q81. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison? Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1%].

Quatre répondants sur cinq sont nés au Canada; les trois quarts se déclarent Caucasiens

Quatre fonctionnaires électoraux sur cinq (81 %) sont nés au Canada, et 3 % sont des citoyens canadiens nés à l'étranger. Dix-huit pour cent (18 %) sont nés à l'extérieur du Canada.

Lorsqu'on leur a demandé quelle était leur origine ethnique ou culturelle, plus des trois quarts (77 %) se sont déclarés Blancs ou Caucasiens. Toute la gamme d'origines est illustrée à la figure 21 ci-dessous.

Figure 21: Origine ethnique et culturelle



Q84. Pouvez-vous me dire quelle est votre origine ethnique ou culturelle? Échantillon: n = 4 251. Répondants: tous. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 3 %].

## 3. Formation et préparation au scrutin

La présente section porte sur le niveau de satisfaction des préposés au scrutin en ce qui concerne la formation, ainsi que leur niveau perçu de préparation aux tâches qui les attendaient durant l'élection fédérale.

Près de la moitié se sont dits « très satisfaits » de la formation

Plus de huit préposés sur dix (83 %) se sont dits plutôt ou très satisfaits de la séance de formation. Le niveau de satisfaction par rapport à la formation n'a presque pas changé depuis dix ans : il était de 86 % en 2008, de 83 % en 2011 et de 84 % en 2015.

46 % 37 % 12 % 4 % 1 % Très satisfait(e) Plutôt satisfait(e) Pas très satisfait(e) Pas du tout Je n'ai pas reçu de

Figure 22 : Niveau de satisfaction par rapport à la formation

Q6. Comme vous le savez, tous les fonctionnaires électoraux reçoivent une formation. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la formation? Êtes-vous...? Échantillon: n = 4 150. Répondants: préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre: < 1%].

satisfait(e)

Les préposés au scrutin du Manitoba (90 %) et de l'Alberta (88 %) étaient plus susceptibles d'être plutôt ou très satisfaits que leurs homologues des autres régions du pays (80 % dans la région de l'Atlantique, 81 % en Colombie-Britannique, 82 % au Québec et en Saskatchewan et 83 % en Ontario).

De plus, les préposés à l'information (87 %) étaient plus susceptibles d'être plutôt ou très satisfaits de la formation que les superviseurs de centre de scrutin (78 %), les agents d'inscription (82 %) et les scrutateurs (83 %).

En ce qui concerne le type de bureau de scrutin, les préposés qui ont travaillé à un bureau de scrutin ordinaire (85 %) ou à un bureau de scrutin itinérant (83 %) le jour de l'élection étaient plus susceptibles d'être satisfaits que ceux qui ont travaillé à un bureau de vote par anticipation (75 %).

Les préposés au scrutin âgés de 16 à 24 ans (90 %) étaient les plus susceptibles de se dire satisfaits de la formation. Avec les 35 à 54 ans (52 %) et les 75 ans et plus (51 %), les 16 à 24 ans (56 %) étaient aussi plus susceptibles de se dire très satisfaits.

formation

Le tiers des répondants insatisfaits de la formation ont pointé du doigt sa qualité et son contenu

On a demandé aux préposés au scrutin insatisfaits de la formation (n = 677) d'indiquer quels aspects de la formation laissaient à désirer. Environ le tiers d'entre eux ont blâmé la qualité de la formation (34%) et le manque d'information fournie (32%). Voici les autres aspects de la formation dont les préposés se sont plaints : le personnel et les formateurs (29 %), la clarté de l'information (25 %), la durée de la séance de formation, jugée trop courte (23 %), et le volet pratique de la formation, jugé insuffisant (16 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 23.



Figure 23 : Aspects insatisfaisants de la formation

Q7. Quels éléments de la formation étaient insatisfaisants? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon: n = 677. Répondants : répondants insatisfaits de la formation. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes.

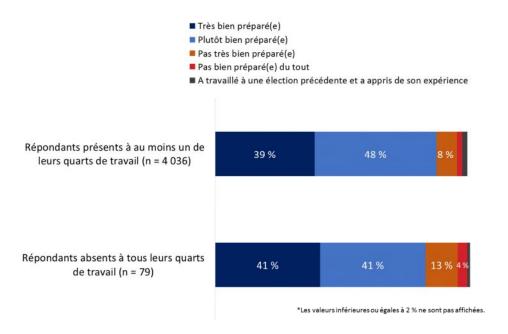
La majorité des répondants sont d'avis que la formation les a bien préparés à l'élection fédérale

Dans une proportion de près de neuf sur dix (88 %), les préposés au scrutin ayant travaillé au moins un de leurs quarts prévus ont déclaré que la formation les avait plutôt ou très bien préparés à exécuter leurs tâches durant la dernière élection fédérale. Ce résultat de 88 %' pour le niveau de préparation global marque une diminution par rapport au sommet de 96 % rapporté en 2015 (89 % en 2011). Signalons que cette baisse est particulièrement prononcée chez les préposés au scrutin ayant affirmé qu'ils étaient très bien préparés, dont le pourcentage est passé de 63 % en 2015 à 39 % en 2019.

Quant aux préposés au scrutin absents à tous leurs quarts prévus, on leur a demandé dans quelle mesure ils se sentaient bien préparés après la formation. Plus de huit sur dix d'entre eux (83 %) ont dit s'être sentis préparés et 41 % ont déclaré s'être sentis très bien préparés. Seize pour cent (16 %) ont rapporté ne pas s'être sentis adéquatement préparés à effectuer leurs tâches et 4 % ne se sentaient pas bien préparés du tout.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le niveau de préparation global des préposés au scrutin est de 88 %, le résultat étant arrondi à l'entier le plus près.

Figure 24 : Niveau de préparation perçu après la formation



Q8. De façon générale, dans quelle mesure la formation vous a-t-elle bien préparé(e) à exécuter vos tâches pendant la dernière élection fédérale? [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

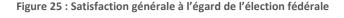
Du nombre des préposés au scrutin qui étaient présents à au moins un de leurs quarts de travail prévus, ceux de l'Ontario (89 %) étaient plus susceptibles de se sentir plutôt ou très bien préparés que leurs homologues des provinces de l'Atlantique (84 %). Les préposés à l'information se sentaient préparés dans une proportion notablement plus élevée que les personnes occupant d'autres postes (94 % se sont déclarés plutôt ou très bien préparés, contre 86 % des agents d'inscription, 87 % des greffiers du scrutin et des scrutateurs, et 88 % des superviseurs de centre de scrutin). Aucune différence notable n'a été observée selon le type de bureau de scrutin.

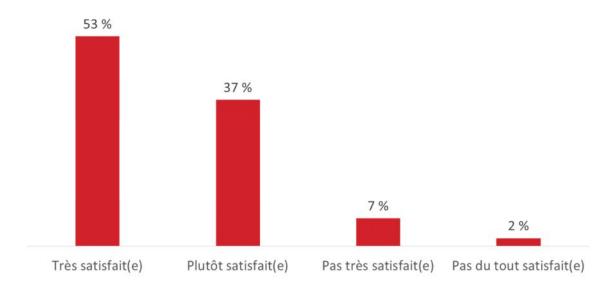
## 4. Expérience de travail dans les bureaux de scrutin

Cette section présente les résultats relatifs à l'expérience de travail des préposés à leur bureau de scrutin.

Le taux de satisfaction chez l'ensemble des préposés au scrutin est élevé

Neuf répondants sur dix (90 %) se sont déclarés satisfaits du déroulement de l'élection fédérale et 53 % ont dit être très satisfaits. Le niveau de satisfaction quant au déroulement de l'élection demeure inchangé par rapport à 2015. Toutefois, le niveau de satisfaction global demeure légèrement en dessous des 93 % de réponses positives observées en 2011.





Q5. En tant que (INSÉRER SELON LE CAS), dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du déroulement de la dernière élection fédérale? Échantillon : n = 4 056. Répondants : préposés au scrutin qui ont travaillé au moins un quart. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

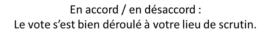
Comparativement au Québec (87 %), les taux de satisfaction à l'égard du déroulement de l'élection fédérale étaient plus élevés parmi les préposés au scrutin des provinces de l'Atlantique (93 %) et de la Saskatchewan (93 %). La satisfaction est plus forte et plus fréquente chez les préposés à l'information que chez les scrutateurs; plus précisément, 93 % des préposés à l'information se sont déclarés satisfaits du déroulement de la dernière élection fédérale, dont 66 % qui se sont dits très satisfaits. Du côté des scrutateurs, 89 % étaient satisfaits et 51 %, très satisfaits. Les taux de satisfaction ne présentaient pas de différences appréciables selon le type de bureau de scrutin.

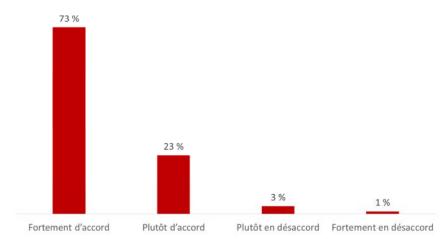
Ce sont les préposés au scrutin âgés de 16 à 24 ans (97 %) qui étaient les plus susceptibles de rapporter être satisfaits du déroulement de la dernière élection fédérale.

La grande majorité des préposés ont trouvé que le vote s'était bien déroulé à leur bureau de scrutin

Quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des préposés au scrutin étaient fortement d'accord (73 %) ou plutôt d'accord (23 %) pour dire que le vote s'était bien déroulé à leur bureau de scrutin. Très peu (4 %) ont dit le contraire.

Figure 26 : Mesure dans laquelle le vote s'est bien déroulé





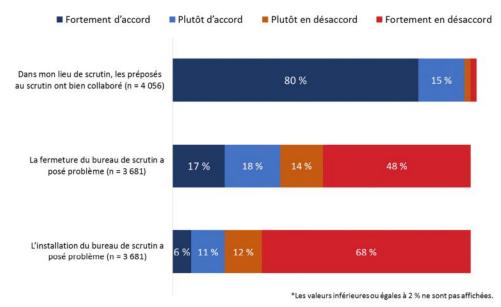
Q47. Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord pour dire que le vote s'est bien déroulé à votre lieu de scrutin? Échantillon: n = 4 056. Répondants: préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre: < 1 %].

C'est au Manitoba (80 %) et ensuite dans le Canada atlantique (78 %) que les préposés au scrutin étaient plus susceptibles d'être fortement d'accord pour dire que le vote s'était bien déroulé à leur bureau de scrutin. Le personnel des bureaux de scrutin ordinaires était plus susceptible d'être fortement d'accord sur ce point (73 %) que celui des bureaux dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (66 %). On n'a constaté aucune différence appréciable selon le poste occupé.

La majorité des répondants jugent que les préposés ont bien travaillé ensemble à leur bureau de scrutin; peu d'entres eux ont signalé des problèmes

Plus de neuf préposés au scrutin sur dix (95 %) étaient d'accord pour dire que la cohésion était bonne chez les préposés au scrutin, et 80 % étaient fortement d'accord sur ce point. De plus, la plupart des préposés ont ouvert et fermé le bureau de scrutin sans problème.

Figure 27 : Problèmes à signaler au bureau de scrutin



Q56. En vous basant sur votre expérience de l'élection fédérale 2019, êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants? [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : de < 1 % à 3 %].

Le tiers des préposés au scrutin ont trouvé peu claires les instructions d'installation et de fermeture du bureau de scrutin

Les préposés ayant rapporté des difficultés en lien avec l'installation ou la fermeture des bureaux de scrutin (n = 1 525) ont été invités à indiquer les types de problèmes survenus. Le tiers d'entre eux (33 %) ont rapporté que les instructions n'étaient pas claires, et près d'un sur quatre (23 %) était d'avis que les procédures, les instructions et l'organisation laissaient à désirer. Ensuite, environ un sur cinq (19 %) a déploré le manque d'aide des collègues (19 %) ou l'insuffisance des connaissances, de l'information ou de la formation nécessaires pour la fermeture des bureaux; 17 % ont signalé des problèmes concernant le dépouillement des votes et 15 % ont jugé trop longues les procédures d'installation ou de fermeture des bureaux. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 28.

On observe une augmentation importante de la proportion des préposés au scrutin se plaignant du manque de clarté des instructions pour la fermeture des bureaux depuis 2015 : 21 % ont dit que la fermeture s'était mal déroulée faute d'instructions claires en 2015, contre 33 % en 2019 (soit une hausse de 12 points de pourcentage).

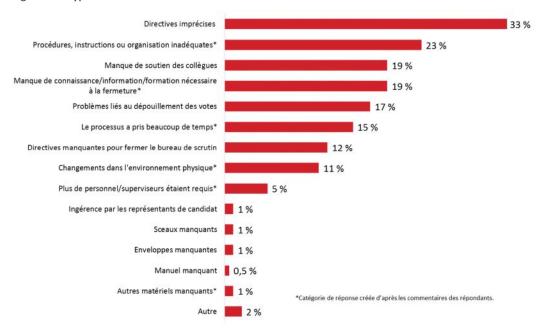


Figure 28 : Types de difficultés à l'installation et à la fermeture des bureaux de scrutin

Q57. Pour quelles raisons l'installation ou la fermeture du bureau de scrutin ont-elles posé problème? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon: n = 1 525. Répondants: superviseurs de centre de scrutin, préposés à l'information, scrutateurs, et greffiers du scrutin ayant trouvé que l'installation ou la fermeture des bureaux de scrutin a posé problème. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Les préposés au scrutin du Québec étaient sensiblement plus susceptibles d'attribuer les problèmes d'installation ou de fermeture des bureaux au manque d'instructions concernant la fermeture (22 %). En Ontario, ce sont surtout les problèmes liés au dépouillement des votes que les préposés ont pointés du doigt (22 %).

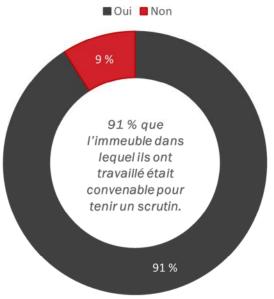
Les greffiers du scrutin et les scrutateurs étaient plus susceptibles (37 % et 32 % respectivement) de signaler des problèmes d'installation ou de fermeture des bureaux de scrutin s'expliquant par le manque de clarté des instructions. De plus, les greffiers et les scrutateurs étaient plus susceptibles (16 % et 17 % respectivement) de trouver trop longues les procédures d'installation ou de fermeture des bureaux de scrutin.

Les différences entre les types de bureaux de scrutin n'étaient pas considérables.

La grande majorité des préposés ont trouvé que l'immeuble où ils ont travaillé était convenable pour une élection

Neuf préposés au scrutin sur dix (91 %, soit quatre points de pourcentage de plus qu'en 2015) ont estimé que le bâtiment où ils ont travaillé convenait aux besoins d'une élection.





Q31. Diriez-vous que l'immeuble dans lequel vous avez travaillé était convenable pour tenir un scrutin? Échantillon : n = 4 056. Répondants : tous les préposés au scrutin. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les préposés au scrutin en Saskatchewan (95 %) étaient plus susceptibles que ceux en Ontario (90 %) ou au Québec (90 %) de dire que l'immeuble dans lequel ils avaient travaillé était convenable pour la tenue d'une élection. Il n'y avait pas de différences appréciables selon le type de poste occupé. Quant aux types de lieux, les préposés des bureaux de scrutin ordinaires (91 %) étaient plus susceptibles d'être d'accord sur ce point que ceux des bureaux dans des résidences pour personnes âgées et des établissements de soins de longue durée (85 %).

Ceux qui n'ont pas trouvé les lieux convenables se sont plaints du manque d'espace ou de la qualité des installations en général

Les préposés au scrutin ayant trouvé peu convenable l'immeuble dans lequel ils avaient travaillé (n = 373) ont été invités à préciser en quoi l'immeuble ne convenait pas. Plus du tiers d'entre eux (35 %) ont dit que les locaux étaient trop petits, et 35 % se sont plaints de la piètre qualité des installations (salles de bains, aires de pause, etc.). Environ un répondant sur cinq a rapporté que l'immeuble n'était pas accessible aux personnes handicapées (20 %), 16 % ont jugé la salle trop froide et encore 16 % se sont plaints de l'accessibilité en général. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 28.

Ainsi, comme en 2015, la taille des locaux demeure le problème le plus souvent signalé pour ce qui est des immeubles. En 2015, les répondants ayant dit que l'immeuble ne convenait pas pour une élection s'étaient plaints du manque d'espace dans une proportion de 36 % (contre 35 % en 2019). De plus, on constate peu de changements dans la proportion des préposés au scrutin ayant jugé l'immeuble inaccessible aux personnes handicapées : 18 % en 2015 contre 20 % en 2019. Enfin, on note une diminution de la proportion des préposés au scrutin ayant jugé l'immeuble mal chauffé, soit de 29 % en 2015 à 16 % en 2019.

La salle était trop petite 35 % Mauvaises installations (toilettes, aires de repos, 35 % etc.)\* Pas accessible aux personnes handicapées La salle était mal chauffée Accessibilité (sans précision)\* Manque de stationnement Lieu non sécuritaire Le lieu n'était pas suffisamment sécurisé pour assurer la protection du matériel électoral Autre

Figure 30 : Raisons de l'inadéquation du bureau de scrutin

\*Catégorie de réponse créée d'après les commentaires des répondants.

Q32. Pourquoi dites-vous cela? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon : n = 373. Répondants : préposés au scrutin ayant dit que l'immeuble ne convenait pas à la tenue d'un scrutin.

Les préposés au scrutin de l'Alberta (47 %) étaient significativement plus susceptibles que ceux de la Colombie-Britannique (20 %), du Manitoba (16 %), de l'Ontario (18 %) et du Québec (10 %) de dire que l'immeuble n'était pas accessible aux personnes handicapées. Ce sont surtout les préposés à l'information (37 %) qui se sont plaints à ce sujet, suivis des scrutateurs (18 %), des greffiers du scrutin (15 %) et des agents d'inscription (15 %). Plus de la moitié (56 %) des préposés au scrutin ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée ont jugé l'immeuble peu convenable pour une élection parce que les locaux étaient trop petits (contre 34 % de ceux qui ont travaillé dans un bureau de scrutin ordinaire).

#### Neuf répondants sur dix ont trouvé facile d'inscrire les électeurs

Dans une proportion de neuf sur dix (90 %), les superviseurs de centre de scrutin, les scrutateurs et les agents d'inscription ont trouvé facile d'inscrire les électeurs, et 63 % des répondants ont trouvé cela très facile. L'indice de facilité perçue concernant l'inscription des électeurs s'est donc amélioré depuis 2015, quand 86 % des superviseurs de centre de scrutin, des scrutateurs et des agents d'inscription avaient indiqué que le processus d'inscription était facile. Fait important, la proportion des préposés au scrutin ayant jugé très facile d'inscrire les électeurs a beaucoup augmenté; elle est passée de 47 % en 2015 à 63 % en 2019.

63 % 27 % 3 % 1% Plutôt facile Plutôt difficile Très facile Très difficile N'a pas eu à s'occuper de l'inscription des électeurs

Figure 31 : Facilité d'inscrire les électeurs

Q33. Dans quelle mesure était-il facile ou difficile d'inscrire les électeurs? Était-ce...? Échantillon : n = 2 230. Répondants : superviseurs de centre de scrutin, scrutateurs et agents d'inscription. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

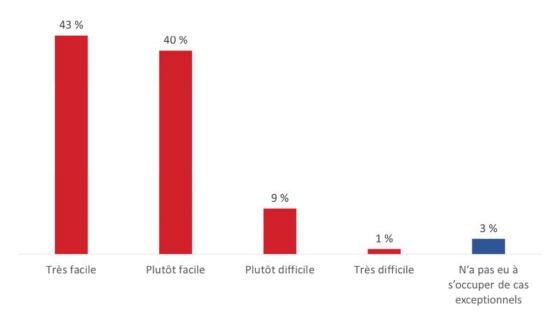
Les superviseurs de centre de scrutin, les scrutateurs et les agents d'inscription de l'Ontario (68 %) et du Québec (63 %) étaient nettement plus susceptibles que ceux de l'Alberta (53 %) de dire qu'il était très facile d'inscrire les électeurs. Ceux qui avaient travaillé dans des bureaux de scrutin ordinaires (64 %) étaient plus susceptibles d'être d'accord avec cet énoncé que ceux des bureaux situés dans des résidences pour personnes âgées et des établissements de soins de longue durée (55 %).

Il n'y avait pas de différences appréciables selon le type de poste, mais les préposés qui en étaient à leur première élection (91 %) étaient plus susceptibles d'avoir trouvé l'inscription facile que ceux ayant déjà travaillé à une élection fédérale (87 %). Il y avait très peu de divergence entre les différents groupes d'âge. Signalons cependant que les 35 à 54 ans (93 %) étaient plus susceptibles de juger l'inscription facile que les 65 à 74 ans (88 %).

#### La majorité des répondants ont trouvé facile de traiter les cas exceptionnels

Dans une proportion de plus de huit sur dix (83 %), les superviseurs de centre de scrutin, les scrutateurs, les agents d'inscription et les greffiers du scrutin ont dit qu'il était facile de traiter les cas d'exception, par exemple remplir des certificats ou faire prêter serment, et 43 % des répondants ont trouvé très facile de s'occuper de ces cas. La proportion des préposés de cet avis est restée à peu près inchangée depuis 2015 : 84 % des préposés avaient alors jugé plutôt ou très facile de traiter les cas exceptionnels.

Figure 32: Cas exceptionnels



Q34. Dans quelle mesure était-il facile ou difficile de s'occuper des cas exceptionnels, par exemple, remplir des certificats ou faire prêter serment? Échantillon: n = 3 611. Répondants: superviseurs de centre de scrutin, scrutateurs, agents d'inscription, et greffiers du scrutin. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 4 %].

Les superviseurs de centre de scrutin, les scrutateurs, les agents d'inscription et les greffiers du scrutin travaillant au Québec étaient moins susceptibles de juger que cet aspect de leur travail était très facile (34 % contre 40 % à 48 % de ces préposés ailleurs au pays). Ceux qui travaillaient dans des bureaux de scrutin ordinaires étaient plus susceptibles (43 %) que ceux des bureaux dans des résidences pour personnes âgées et des établissements de soins de longue durée (35 %) de dire qu'il avait été très facile de traiter les cas exceptionnels.

De plus, les répondants ayant déjà travaillé à une élection fédérale (48 %) étaient plus susceptibles de juger les cas exceptionnels très faciles à traiter que ceux dont c'était la première élection (40 %). Enfin, pour ce qui est des groupes d'âge, les 35 à 54 ans (50 %) étaient plus susceptibles d'être de cet avis que les 16 à 24 ans (41 %) et les 55 à 74 ans (41 %).

#### Ceux qui ont eu du mal à traiter les cas exceptionnels n'étaient pas bien préparés ou formés

Les superviseurs de centre de scrutin, les scrutateurs, les agents d'inscription et les greffiers du scrutin qui ont jugé difficile le traitement des cas exceptionnels (n = 353) ont été invités à donner la ou les raisons pour lesquelles ils étaient de cet avis. Quatre répondants sur dix (40 % contre 31 % en 2015) ont dit qu'ils étaient mal préparés ou formés pour effectuer cette tâche. Dans une proportion similaire, les répondants ont attribué cette difficulté à une mauvaise compréhension ou à une réticence de la part des électeurs (25 % contre 34 % en 2015) ou à une complexité excessive (22 % contre 26 % en 2015). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 33.

Pas bien préparé(e) ou formé(e) 40 % Les électeurs ne comprenaient pas ou étaient réticents Trop complexe Le nombre d'employés ne correspondait pas au volume d'électeurs<sup>4</sup> Formulaires trop difficiles à utiliser Trop de formulaires différents Outils ou formulaires manquants Barrière linguistique / langues autres que le français ou l'anglais\* Difficulté d'adaptation aux personnes âgées/électeurs handicapés\* L'emplacement n'était pas adéquat/la pièce était trop petite\*

Figure 33 : Raisons derrière les difficultés à traiter les cas exceptionnels

\*Catégorie de réponse créée d'après les commentaires des répondants

Q35. Pourquoi dites-vous cela? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon : n = 353. Répondants : superviseurs de centre de scrutin, scrutateurs, agents d'inscription et greffiers du scrutin ayant dit qu'il était difficile de traiter les cas exceptionnels. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les répondants de l'Alberta ayant jugé difficile le traitement des cas exceptionnels étaient plus susceptibles d'expliquer cette difficulté par une mauvaise préparation ou formation (55 % contre 31 % au Québec). Au contraire, ceux de l'Ontario avaient plutôt tendance à mettre cette difficulté sur le compte des formulaires fournis, qui selon eux étaient peu commodes (22 % contre 7 % en Colombie-Britannique et 2 % en Alberta).

Il y a des différences appréciables selon le type de poste :

- Les superviseurs de centre de scrutin (14 %) étaient plus susceptibles d'attribuer cette difficulté au manque ou à l'indisponibilité des outils ou des formulaires que les greffiers du scrutin (1 %);
- Les scrutateurs (27 %) étaient plus susceptibles que les greffiers du scrutin (5 %) et les agents d'inscription (2 %) de rapporter que les formulaires étaient peu commodes;
- Les agents d'inscription étaient parmi les plus enclins à trouver difficile le traitement des cas exceptionnels parce que les électeurs comprenaient mal ou étaient réticents (45 % contre 18 % des superviseurs de centre de scrutin, 22 % des scrutateurs et 24 % des greffiers du scrutin).

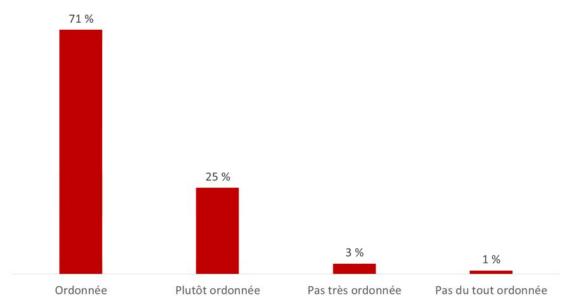
Les préposés au scrutin ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (42 %) étaient plus susceptibles de rapporter que les électeurs avaient du mal à comprendre que ceux qui ont travaillé dans des bureaux de scrutin ordinaires (24 %).

Les préposés au scrutin ont trouvé que la circulation des électeurs était ordonnée

Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)<sup>8</sup> des préposés au scrutin ont dit que la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était ordonnée; ils ont été un peu plus de sept sur dix (71 %) à rapporter qu'elle était très ordonnée et un sur quatre (25 %) à la trouver plutôt ordonnée. Le taux de satisfaction sur ce point est à peu près le même qu'aux élections précédentes et a gagné deux points de pourcentage depuis 2015 : 94 % avaient jugé la circulation des électeurs ordonnée en 2008, 95 % en 2011 et 93 % en 2015, contre 95 % en 2019.

Figure 34 : Circulation des électeurs aux bureaux de scrutin

Durant vos heures de travail, la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était...



Q36. Dans l'ensemble, diriez-vous que, durant vos heures de travail, la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était...? Échantillon : 4 056. Répondants : préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Les préposés au scrutin du Québec (81 %) étaient parmi les plus susceptibles de dire que la circulation des électeurs au bureau de scrutin était très ordonnée durant leurs heures de travail. De leur côté, les préposés à l'information (74 %) étaient plus susceptibles d'être de cet avis que les superviseurs de centre de scrutin (66 %) et les agents d'inscription (67 %).

Les préposés des bureaux de scrutin dans des communautés des Premières Nations (75 %) et ceux des bureaux de scrutin ordinaires (71 %) étaient plus susceptibles de dire que la circulation des électeurs était très ordonnée durant leurs heures de travail que les préposés des bureaux de scrutin situés dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (64 %) et ceux des bureaux sur campus (62 %).

La proportion des préposés au scrutin pour qui la circulation des électeurs était très ordonnée augmente selon leur âge : elle est de 55 % chez les répondants de 16 à 24 ans, de 74 % chez les 55 à 64 ans, de 75 % chez les 65 à 74 ans, et de 76 % chez les 75 ans et plus. De plus, les préposés ayant travaillé tous leurs quarts (96 %) étaient plus susceptibles d'être de cet avis que ceux qui n'en ont fait qu'une partie (85 %).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Comme les chiffres ont été arrondis, le pourcentage des préposés au scrutin ayant rapporté que la circulation des électeurs était ordonnée n'est pas tout à fait le même qu'à la figure 34.

Parmi les préposés ayant jugé que la circulation des électeurs n'était pas ordonnée, près d'un sur quatre a expliqué cela par les longues files et les trop longs délais d'attente

Les préposés au scrutin ayant dit que la circulation des électeurs n'était pas ordonnée (n = 185) ont été invités à en donner la ou les raisons. Près d'un sur quatre (37 %) a mis cela sur le compte des longues files et des temps d'attente excessifs. En outre, les préposés ont estimé que les éléments suivants avaient ralenti la circulation des électeurs : désorganisation ou confusion (27 %), électeurs trop nombreux ou lieu très achalandé (19 %), besoin de personnel ou d'aide supplémentaire (12 %), manque de préparation du personnel (11 %) et circulation imprévisible (10 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 35.

Les files et les délais d'attente trop longs demeurent la principale raison donnée par les préposés au scrutin pour expliquer pourquoi la circulation des électeurs n'était pas ordonnée. Cependant, la proportion de ceux qui présentent cette explication a considérablement augmenté depuis 2015 : elle est passée de 19 % en 2015 à 37 % en 2019. De plus, la désorganisation ou la confusion reste parmi les raisons les plus souvent mentionnées, mais elle l'est aussi dans une plus forte proportion qu'en 2015 : 27 % en 2019 contre 19 % quatre ans avant.

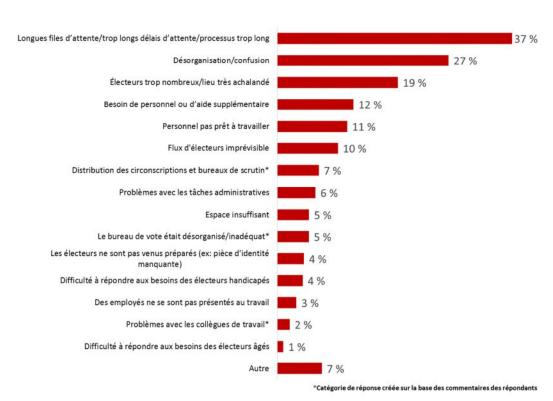


Figure 35 : Raisons pour lesquelles la circulation des électeurs n'était pas ordonnée

Q37. Pourquoi dites-vous cela? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon : n = 185. Répondants : préposés au scrutin ayant trouvé que la circulation des électeurs n'était pas ordonnée. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

L'échantillon n'est pas assez grand pour qu'on puisse analyser les différences entre les sousgroupes.

Selon le tiers des répondants, il est arrivé quelques fois ou souvent qu'une personne ait demandé à voter alors qu'elle n'était pas inscrite sur la liste électorale et qu'elle ne pouvait pas s'inscrire au bureau de scrutin

La grande majorité des préposés au scrutin n'ont jamais vu ou ont rarement vu des cas soupçonnés de fraude électorale (97 %), quelqu'un prenant des photos d'un bulletin de vote ou d'un lieu de scrutin (96 %), ou une personne dont ils doutaient de l'identité demandant à voter (95 %). En revanche, 35 % des préposés au scrutin rapportent qu'il est arrivé quelques fois ou souvent qu'une personne demande à voter alors qu'elle n'est pas inscrite sur la liste électorale et qu'il n'est pas possible de l'inscrire sur la liste.

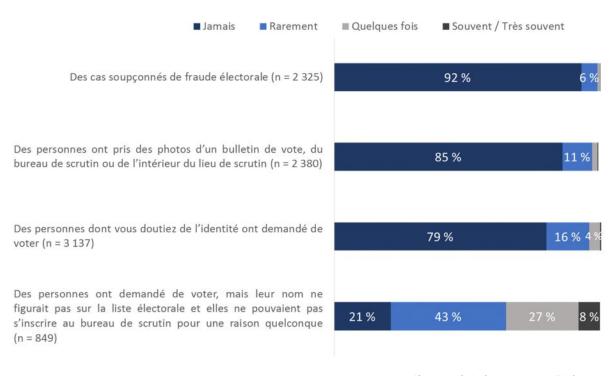


Figure 36 : Fréquence de certains problèmes au bureau de scrutin

Les valeurs inférieures ou égales à 2 % ne sont pas affichées.

Q38. À quelle fréquence les situations suivantes sont-elles survenues à votre bureau de scrutin? Cette situation s'est-elle produite...? Répondants : préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : de 1 % à 2 %].

Ce sont les préposés au scrutin de la Saskatchewan (98 %), suivis de ceux de la Colombie-Britannique (95 %) et du Canada atlantique (94 %), qui étaient parmi les plus susceptibles de dire qu'ils n'avaient jamais vu de cas soupçonnés de fraude électorale. De plus, les greffiers du scrutin (94 %) et les scrutateurs (93 %) étaient plus susceptibles que les autres préposés de rapporter la même chose.

Les répondants suivants étaient plus susceptibles que les autres de n'avoir jamais vu personne prendre des photos d'un bulletin de vote ou d'un lieu de scrutin :

- Les préposés au scrutin au Canada atlantique (94 %), au Manitoba (89 %) et en Alberta (89 %), comparativement à ceux en Ontario (82 %);
- Les greffiers du scrutin (88 %), les scrutateurs (86 %) et les agents d'inscription (85 %), en comparaison avec les préposés à l'information (76 %);
- Les préposés au scrutin ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (92 %), en comparaison avec ceux des bureaux de scrutin ordinaires (85 %).

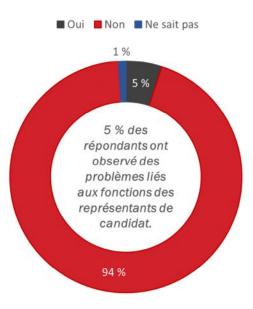
Les scrutateurs (80 %) et les greffiers du scrutin (79 %) étaient plus susceptibles que les autres préposés de rapporter ne jamais avoir vu une personne dont ils doutaient de l'identité demander à voter.

Les préposés au scrutin des bureaux dans des communautés des Premières Nations (20 %) étaient nettement plus susceptibles de dire qu'ils avaient vu une personne non inscrite sur la liste électorale qui demandait à voter quand même.

Très peu de préposés ont observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat

Dans une proportion de 94 %, les préposés au scrutin n'ont observé aucun problème lié aux fonctions des représentants de candidat. La proportion des préposés ayant observé des problèmes de ce genre – soit 5 % – est restée stable depuis 2015, quand 6 % des répondants avaient signalé de tels problèmes.





Q45. Avez-vous observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat? Échantillon: n = 4 056. Répondants: préposés au scrutin seulement.

Les préposés au scrutin de la Colombie-Britannique étaient parmi les plus susceptibles de faire état de problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat : 9 % d'entre eux ont observé de tels problèmes. Les superviseurs de centre de scrutin (10 %) étaient également plus susceptibles de constater ce genre de problèmes, en comparaison avec le reste des postes.

L'interférence avec le processus de vote était le problème le plus souvent observé chez les représentants de candidat

Les préposés au scrutin ayant dit avoir observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat (n = 204) ont été invités à indiquer la nature de ces problèmes. Environ un sur quatre a constaté de l'interférence avec le processus de vote de la part des représentants de candidat (27 %), ou a vu des représentants impatients de voir les résultats ou qui dérangeaient les votants ou les préposés au scrutin (26 %). Les autres problèmes couramment observés étaient les suivants : représentant irrespectueux, impoli ou peu attentionné (23 %); et représentant qui semblait ne pas s'être préparé à accomplir son travail ou ne pas savoir quoi faire (20 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 38.

Le problème lié aux fonctions des représentants de candidat le plus couramment observé reste donc le même qu'en 2015 : 30 % des préposés au scrutin avaient alors dit avoir vu un représentant déranger le processus de vote, contre 27 % en 2019. La proportion des préposés disant avoir vu des représentants irrespectueux, impolis ou peu attentionnés a augmenté de 12 points de pourcentage depuis 2015 (passant de 11 % à 23 % en 2019), et le pourcentage des préposés ayant trouvé que les représentants semblaient ne pas s'être préparés à accomplir leur travail ou ne pas savoir quoi faire a légèrement augmenté depuis 2015, passant de 17 % à 20 % en 2019.

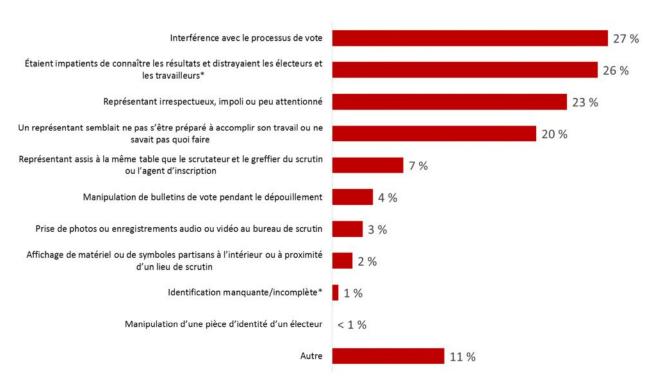


Figure 38 : Types de problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat

\*Catégorie de réponse créée sur la base des commentaires des répondants

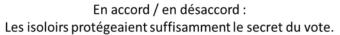
Q46. Quelle était la nature des problèmes avec les représentants de candidat? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon : n = 204. Répondants : préposés au scrutin ayant observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 4 %].

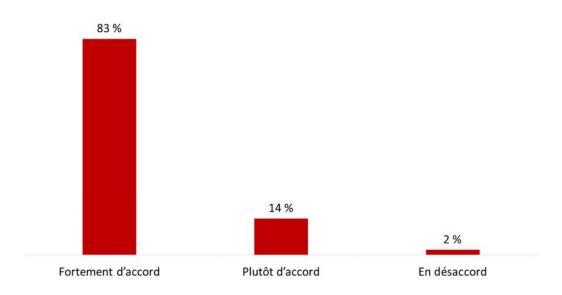
Les préposés au scrutin de l'Ontario (34 %) étaient plus susceptibles que ceux de la Colombie-Britannique (15 %) de rapporter que des représentants avaient été impatients de voir les résultats ou avaient dérangé pour les votants ou les préposés. Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les types de postes ni entre les types de bureaux de scrutin.

La grande majorité des préposés étaient fortement d'accord pour dire que les isoloirs protégeaient le secret du vote

En tout, 97 % des préposés au scrutin étaient d'accord pour dire que les isoloirs protégeaient suffisamment le secret du vote, et 83 % étaient fortement d'accord avec cet énoncé.

Figure 39: Secret du vote dans les isoloirs





Q39. Dans quelle mesure êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que les isoloirs protégeaient suffisamment le secret du vote? Échantillon : n = 4 056. Répondants : préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Les répondants suivants étaient plus susceptibles d'être fortement d'accord pour dire que les isoloirs protégeaient suffisamment le secret du vote :

- Les préposés au scrutin de la Saskatchewan (93 %), en comparaison avec toutes les autres régions, sauf le Manitoba où 90 % des préposés étaient fortement d'accord;
- Les superviseurs de centre de scrutin (90 %) et les préposés à l'information (86 %);
- Le personnel des bureaux de scrutin dans des communautés des Premières Nations (91 %).

La grande majorité des préposés se sentaient préparés à servir les électeurs handicapés

Neuf préposés au scrutin sur dix (91 %) ont jugé que la formation les avait très bien ou plutôt bien préparés à servir les électeurs handicapés. Cette proportion n'a guère changé depuis 2015, quand 92 % en disaient autant<sup>9</sup>; toutefois, moins de préposés se sont jugés très bien préparés en 2019 (58 %) qu'en 2015 (67 %).

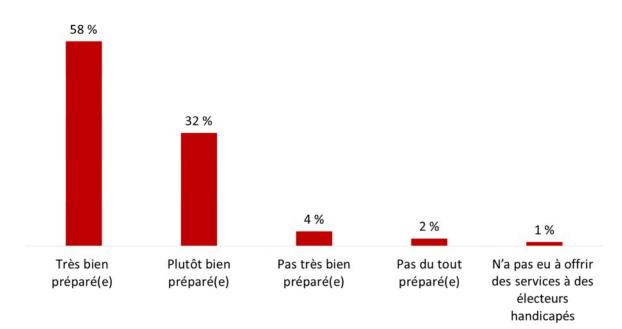


Figure 40 : Préparation à servir les électeurs handicapés

Q40. Dans quelle mesure la formation vous a-t-elle préparé(e) à servir les électeurs handicapés? Échantillon : n = 2 365. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Les préposés au scrutin du Manitoba (97 %) étaient plus susceptibles que ceux des autres régions de se juger plutôt bien ou très bien préparés à servir les électeurs handicapés. Les superviseurs de centre de scrutin (73 %) étaient les plus susceptibles de se trouver très bien préparés. De plus, les préposés des bureaux de scrutin dans des communautés des Premières Nations (69 %) étaient plus susceptibles de dire qu'ils étaient très bien préparés à fournir ces services que ceux des bureaux dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (52 %).

Les préposés au scrutin âgés de 16 à 24 ans (46 %) étaient moins susceptibles de dire que leur formation les avait très bien préparés à servir les électeurs handicapés que ceux âgés de 35 ans et plus (60 % des 35 à 54 ans, 57 % des 55 à 64 ans, 60 % des 65 à 74 ans, et 69 % des 75 ans et plus).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La question était énoncée différemment en 2015 : « En ce qui concerne la prestation de services aux électeurs handicapés, diriez-vous que vous étiez...? » Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare les résultats d'années différentes.

Neuf préposés sur dix ont dit que les outils et les services offerts aux électeurs handicapés étaient adéquats

La plupart des préposés au scrutin sondés (90 %, contre 91 % en 2015) étaient d'avis que les outils et services offerts aux électeurs handicapés à leur bureau de scrutin étaient adéquats.

90 % 6% 2 % 2 % Les outils et les Les outils et les N'a pas eu à offrir des Ne sait pas services n'étaient pas services à des électeurs services étaient

Figure 41 : Adéquation des outils et services offerts aux électeurs handicapés

Q41. Les outils et les services offerts aux électeurs handicapés à votre lieu de scrutin étaient-ils adéquats? Échantillon : n = 2 332. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ: préposés au scrutin seulement.

handicapés

adéquats

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de trouver que les outils et services offerts aux électeurs handicapés étaient adéquats :

- Les préposés au scrutin en Saskatchewan (96 %), suivis de ceux au Manitoba (95 %) et en Ontario (92 %);
- Les superviseurs de centre de scrutin (97 %);

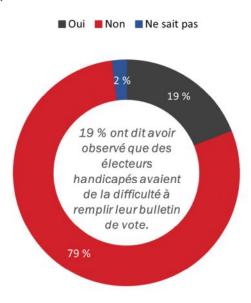
adéquats

Les préposés au scrutin ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (93 %), comparativement à ceux ayant travaillé sur un campus (82 %).

Un préposé sur cinq a observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote

Dans une proportion d'environ un sur cinq (19 %), les préposés au scrutin ont observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote. Toutefois, la majorité d'entre eux (79 %) n'ont pas observé de telles difficultés.

Figure 42 : Électeurs handicapés



Q42. Avez-vous observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote? Échantillon : n = 4 014. Répondants : préposés au scrutin seulement.

Les préposés au scrutin de l'Ontario (22 %) étaient plus susceptibles d'avoir observé des difficultés de ce type chez les électeurs handicapés que ceux de l'Alberta (16 %) et du Québec (16 %). Les agents d'inscription (13 %) étaient les moins susceptibles de dire avoir observé des électeurs handicapés ayant de la difficulté à remplir leur bulletin de vote. Enfin, les préposés ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (51 %) étaient les plus susceptibles d'avoir relevé ce problème.

Les préposés ont rarement observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote

Les préposés au scrutin ayant observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote (n = 978) ont été invités à préciser à quelle fréquence ils avaient observé cela. Soixante-trois pour cent (63 %) d'entre eux ont rapporté l'avoir rarement observé et 29 % ont dit que cela s'était produit quelques fois.

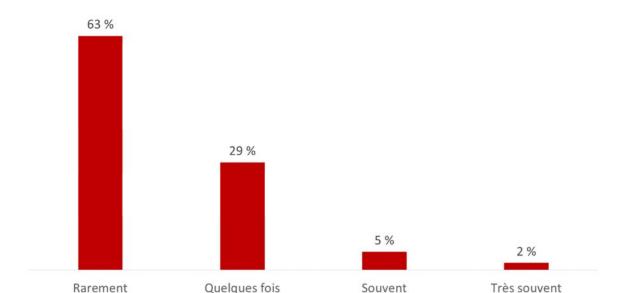


Figure 43 : Fréquence à laquelle des électeurs handicapés ont eu de la difficulté à remplir leur bulletin de vote

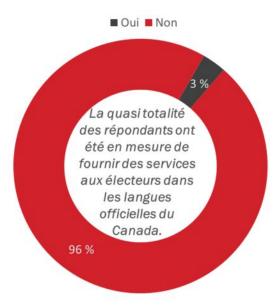
Q43. À quelle fréquence avez-vous observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote? Échantillon : n = 978. Répondants : préposés au scrutin ayant observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les préposés au scrutin du Québec (50 %) et du Canada atlantique (40 %) étaient plus susceptibles d'avoir observé quelques fois des électeurs handicapés ayant de la difficulté à remplir leur bulletin de vote. Les préposés à l'information (74 %) et les scrutateurs (68 %) étaient sensiblement plus susceptibles de dire avoir rarement vu ce problème que les greffiers du scrutin (55 %). En revanche, les préposés au scrutin ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (28 %) étaient les plus susceptibles d'avoir observé souvent ou très souvent que des électeurs handicapés avaient eu du mal à remplir leur bulletin de vote.

Presque tous les préposés ont pu servir les électeurs dans la langue officielle de leur choix

La très grande majorité (96 %) des préposés au scrutin n'ont eu aucune difficulté à servir les électeurs dans l'une des langues officielles. Seulement 3 % (contre 1 % en 2015) des répondants ont eu de la difficulté de ce côté.

Figure 44 : Difficultés à servir les électeurs dans la langue officielle de leur choix



Q44. Avez-vous eu de la difficulté à servir les électeurs dans la langue officielle de leur choix, c'est-à-dire le français ou l'anglais? Échantillon: n = 4 056. Répondants: préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre < 1 %].

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes.

# 5. Satisfaction par rapport au matériel électoral

La présente section renferme les résultats concernant la satisfaction des préposés au scrutin relativement au matériel électoral fourni.

La grande majorité des répondants sont très satisfaits du matériel électoral

Parmi les préposés au scrutin sondés, neuf sur dix (92 %)<sup>10</sup> se sont déclarés satisfaits du matériel électoral mis à leur disposition, et 61 % étaient très satisfaits. Rares sont les répondants (8 %) qui n'étaient pas très ou pas du tout satisfaits. Le taux de satisfaction se maintient : 89 % des répondants étaient satisfaits en 2015 et 90 % en 2011. Il convient toutefois de signaler que la proportion des préposés au scrutin très satisfaits de ce matériel a notablement augmenté depuis 2015, passant de 52 % à 61 %.

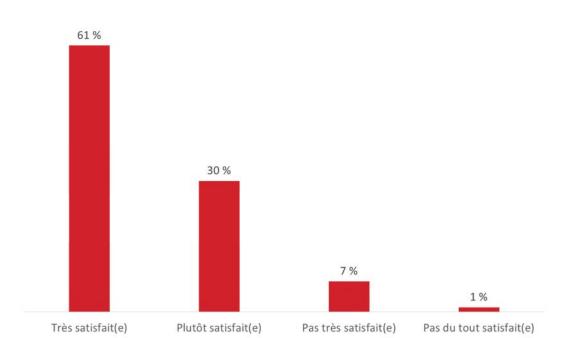


Figure 45 : Niveau de satisfaction relativement au matériel électoral fourni

Q26. En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du matériel électoral qui vous a été fourni? Êtes-vous...? Échantillon : n = 4 054. Répondants : tous les préposés au scrutin. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Les préposés au scrutin du Canada atlantique (67 %), du Manitoba (67 %) et de l'Ontario (65 %) étaient plus susceptibles de dire qu'ils étaient très satisfaits du matériel électoral que ceux du Québec (55 %). Quant aux types de postes, les préposés à l'information (69 %), suivis des greffiers du scrutin (63 %) et des scrutateurs (62 %), étaient plus susceptibles d'être très satisfaits que les agents d'inscription (55 %) et les superviseurs de centre de scrutin (50 %). Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les types de bureaux de scrutin ni en ce qui concerne l'absentéisme (soit entre les préposés ayant travaillé tous leurs quarts prévus et ceux qui n'en ont fait qu'une partie).

Les différences liées à l'âge étaient appréciables : les préposés âgés de 16 à 24 ans (74 %) étaient plus susceptibles d'être très satisfaits du matériel électoral que leurs aînés (64 % des 35 à 54 ans, 57 % des 55 à 64 ans, 60 % des 65 à 74 ans et 61 % des 75 ans et plus).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Comme les chiffres ont été arrondis, le pourcentage global des préposés au scrutin satisfaits du matériel électoral s'établit à 92 %.

#### Le guide a été la principale source d'insatisfaction

Les préposés au scrutin insatisfaits du matériel électoral fourni (n = 326) ont été invités à préciser quels éléments étaient le plus à blâmer. Le tiers (33 %) d'entre eux n'étaient pas satisfaits du guide (contre 26 % en 2015). Les motifs d'insatisfaction suivants viennent assez loin derrière : instructions pour la fermeture des bureaux de scrutin (22 %), matériel manquant ou en quantité insuffisante (18 %), matériel perçu comme étant trop complexe (17 %), ce qui comprend la perception selon laquelle il y avait trop de formulaires différents. Enfin, 13 % des préposés au scrutin n'étaient pas satisfaits des listes électorales. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 46.

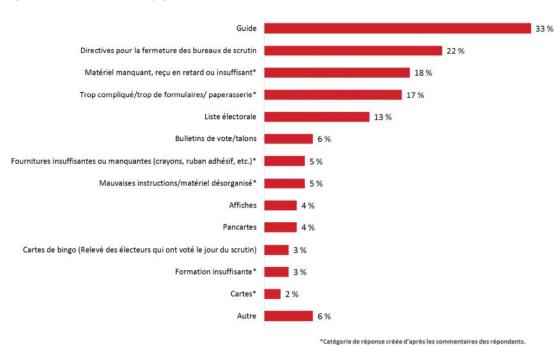


Figure 46: Matériel électoral jugé insatisfaisant

Q27. Quel/Quels matériel/matériaux ne vous a pas satisfait? [Plusieurs réponses possibles]. Échantillon: n = 326. Répondants: préposés au scrutin insatisfaits du matériel électoral fourni. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 3 %].

On n'a constaté aucune différence appréciable entre les régions. Cela dit, il y a des différences notables entre les types de postes :

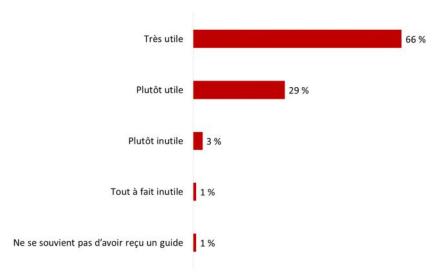
- Les greffiers du scrutin (32 %) étaient plus susceptibles d'être insatisfaits des instructions sur la fermeture des bureaux que les scrutateurs (14 %), les préposés à l'information (9 %) et les agents d'inscription (9 %).
- Les scrutateurs (26 %) étaient plus susceptibles d'être insatisfaits des formulaires que les greffiers du scrutin (11 %); ils ont trouvé que les formulaires étaient trop complexes ou qu'il y en avait trop.

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les types de bureaux de scrutin ni en ce qui concerne l'absentéisme.

#### Les deux tiers des préposés ont trouvé le guide « très utile »

La très grande majorité des préposés au scrutin (95 %) était d'accord pour dire que le guide était utile; ils l'ont jugé plutôt utile (29 %) ou très utile (66 %). Le niveau de satisfaction concernant l'utilité du guide n'a pas changé depuis 2015 (95 % en 2015 et en 2019), mais la proportion des préposés l'ayant jugé très utile a notablement augmenté depuis 2015, passant de 59 % à 66 % en 2019.

Figure 47 : Utilité perçue du guide



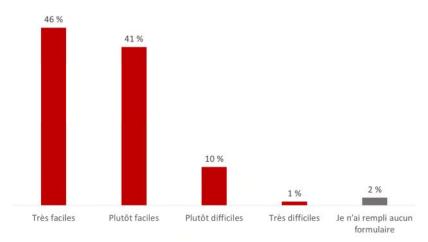
Q28. Diriez-vous que le guide était...? Échantillon : n = 4 056. Répondants : tous les préposés au scrutin. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre: < 1 %].

Les préposés au scrutin du Canada atlantique (73 %), de l'Ontario (71 %), du Manitoba (70 %), de la Saskatchewan (67 %) et de la Colombie-Britannique (67 %) étaient plus susceptibles de trouver que le guide était très utile que ceux de l'Alberta (63 %) et du Québec (57 %). Les scrutateurs (71 %), suivis des préposés à l'information (68 %), étaient également plus susceptibles de le juger très utile. On n'a constaté aucune différence appréciable entre les types de bureaux de scrutin. En ce qui concerne l'absentéisme, les préposés ayant travaillé tous leurs quarts prévus (95 %) étaient plus susceptibles de trouver le guide utile que ceux qui avaient manqué au moins un quart de travail (83 %). En outre, les préposés au scrutin de 25 à 34 ans (74 %), de 16 à 24 ans (72 %), de 75 ans et plus (71 %) et de 35 à 54 ans (70 %) étaient plus susceptibles de trouver le guide très utile que ceux de 55 à 64 ans (62 %).

La plupart des préposés ont trouvé les formulaires faciles à remplir

Quatre-vingt-sept pour cent (87 %, contre 85 % en 2015) des préposés au scrutin ont dit que les divers formulaires fournis étaient faciles à remplir, et 46 % les ont trouvés très faciles à remplir.

Figure 48 : Niveau de difficulté des formulaires fournis



Q29. Dans quelle mesure les divers formulaires qu'on vous a fournis étaient-ils faciles ou difficiles à remplir? Échantillon : n = 4 056. Répondants : tous les préposés au scrutin. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Les préposés de l'Ontario (51 %) et de l'Alberta (50 %) étaient sensiblement plus susceptibles de dire que les formulaires étaient très faciles à remplir que ceux de la Saskatchewan (39 %) et du Québec (35 %). Les préposés du Manitoba (50 %), du Canada atlantique (49 %) et de la Colombie-Britannique (47 %) étaient également plus susceptibles que leurs homologues du Québec (35 %) de se dire du même avis. Quant aux types de postes, les agents d'inscription (58 %) et les préposés à l'information (54 %) étaient les plus susceptibles de dire avoir trouvé les formulaires très faciles à remplir.

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les types de bureaux de scrutin ni en ce qui concerne l'absentéisme.

Dans l'ensemble, les jeunes préposés étaient plus susceptibles d'avoir trouvé les formulaires très faciles à remplir : 56 % des 35 à 54 ans, 54 % des 25 à 34 ans et 52 % des 16 à 24 ans, contre 43 % des 55 à 64 ans et 41 % des 65 à 74 ans.

Un préposé au scrutin sur cinq a trouvé que les formulaires de procédures spéciales étaient les plus difficiles à remplir

Du nombre des préposés au scrutin ayant eu de la difficulté à remplir les divers formulaires (n = 456), environ un sur cing (19 %) était d'avis que les formulaires de procédures spéciales étaient difficiles d'utilisation et 16 % ont dit la même chose des formulaires d'inscription. De plus, 13 % des préposés ont trouvé les feuilles de comptage difficiles à utiliser, 13 % en ont dit autant des formulaires de fermeture et 12 % se sont plaints des formulaires en général, disant qu'ils n'étaient pas clairs, qu'il manquait des renseignements nécessaires pour bien les remplir ou qu'ils nécessitaient des directives supplémentaires. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 49.



Figure 49 : Types de formulaires jugés difficiles à utiliser

Q30. Quels formulaires n'étaient pas faciles à utiliser? [Plusieurs réponses possibles]. Échantillon : n = 456. Répondants : préposés au scrutin ayant dit avoir eu de la difficulté à remplir les divers formulaires fournis.

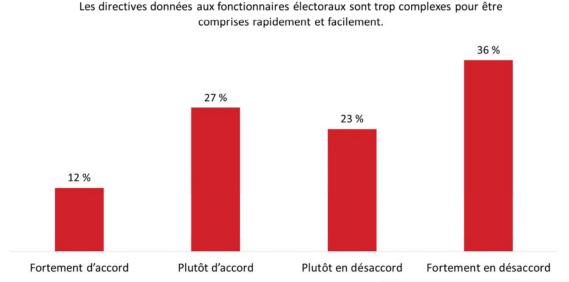
Les préposés au scrutin du Québec étaient plus susceptibles d'avoir trouvé les formulaires de procédures spéciales (36 %) et les registres des situations (19 %) difficiles à remplir. On n'a pas constaté de différences appréciables entre les types de postes ou entre les types de bureaux de scrutin, ni en ce qui concerne l'absentéisme ou l'âge des préposés au scrutin.

Quatre préposés au scrutin sur dix ont trouvé trop complexes les directives

Les préposés au scrutin ont été invités à dire dans quelle mesure ils étaient d'accord ou non pour dire que les directives données aux fonctionnaires électoraux étaient trop complexes pour être comprises facilement et rapidement. Quatre sur dix (39 %) ont répondu que cela avait posé problème. Toutefois, la majorité d'entre eux (59 %) n'étaient pas de cet avis.

En accord / en désaccord :

Figure 50 : Complexité des directives données aux fonctionnaires électoraux



Q56a. En vous basant sur votre expérience de l'élection fédérale 2019, êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants... Échantillon: n = 4 056. Répondants: préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les fonctionnaires électoraux suivants étaient plus susceptibles d'être fortement d'accord pour dire que les directives étaient trop complexes pour être comprises rapidement et facilement :

- Les préposés au scrutin du Canada atlantique (15 %) et du Québec (15 %), comparativement à ceux de l'Alberta (10 %);
- Les superviseurs de centre de scrutin (17 %) et les greffiers du scrutin (14 %), comparativement aux scrutateurs (10 %) et aux agents d'inscription (7 %);
- Les employés âgés de 55 ans et plus (13 % des 55 à 64 ans, 14 % des 65 à 74 ans et 18 % des 75 ans et plus), comparativement à ceux âgés de 16 à 24 ans (7 %) et de 25 à 34 ans (6 %).

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les types de bureaux de scrutin ni en ce qui concerne l'absentéisme.

# 6. Exigences d'identification des électeurs

La présente section porte sur la rétroaction des préposés au scrutin concernant les exigences d'identification des électeurs.

Presque tous sont d'avis que le processus d'identification des électeurs s'est bien déroulé

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des préposés au scrutin ont rapporté que le processus d'identification des électeurs à leur bureau de scrutin s'était plutôt bien déroulé (20 %) ou très bien déroulé (79 %). Les préposés au scrutin ont été plus nombreux qu'en 2015 à trouver que le processus d'identification s'était très bien déroulé (79 % en 2019 contre 68 % en 2015).

79 % 20 % 1%

Figure 51 : Déroulement du processus d'identification des électeurs

Q48. En général, dans quelle mesure diriez-vous que le processus d'identification des électeurs s'est bien déroulé à votre lieu de vote? Échantillon: n = 2 400. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ: préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre: < 1 %].

Plutôt bien

Les fonctionnaires électoraux suivants étaient plus susceptibles de dire que le processus d'identification s'était très bien déroulé à leur bureau de scrutin :

- Les préposés au scrutin de la Colombie-Britannique et de l'Ontario (83 % et 82 % respectivement);
- Les scrutateurs (83 %) et les greffiers du scrutin (79 %);

Très bien

- Les préposés au scrutin âgés de 65 à 74 ans (82 %) et ceux de 75 ans et plus (84 %), comparativement à ceux âgés de 35 à 54 ans (76 %);
- Les préposés ayant travaillé à un bureau de scrutin ordinaire (79 %), comparativement à ceux ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (71 %).

La plupart des répondants se sont dits bien préparés à appliquer les exigences d'identification

Les agents d'inscription et les scrutateurs (n = 1 756) ont été invités à dire dans quelle mesure ils étaient bien préparés à appliquer les exigences d'identification des électeurs. Comme en 2015, 98 % d'entre eux se sont déclarés plutôt bien préparés (20 %) ou très bien préparés (78 %) à le faire. En 2015, 97 % des agents d'inscription et des scrutateurs avaient dit être très bien préparés (72 %) ou plutôt bien (25 %) préparés à exécuter cette tâche.

Plutôt mal / Très mal

78 % 20 % 1% < 1 % Très bien préparé(e) Plutôt bien préparé(e) Pas très bien / Pas du tout N'a pas eu à appliquer les préparé(e) exigences d'identification des électeurs

Figure 52 : Niveau de préparation à l'application des exigences d'identification

Q49. Dans quelle mesure étiez-vous bien préparé(e) à appliquer les exigences d'identification des électeurs? Échantillon : n = 1756. Répondants: agents d'inscription et scrutateurs seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Les agents d'inscription et les scrutateurs en Alberta (62 %) étaient parmi les moins susceptibles de dire qu'ils étaient très bien préparés à appliquer les exigences d'identification des électeurs. Les scrutateurs (82 %) étaient plus susceptibles d'être de cet avis que les agents d'inscription (66 %). Ce sont les préposés des bureaux de scrutin ordinaires (79 %) qui étaient les plus susceptibles de rapporter être très bien préparés. De plus, les préposés âgés de moins de 35 ans (100 %) se sont trouvés bien préparés dans une plus grande proportion que les 35 à 54 ans (97 %), les 55 à 64 ans (98 %) et les 65 à 74 ans (98 %).

Plus de neuf préposés au scrutin sur dix ont trouvé les électeurs bien préparés à respecter les exigences d'identification

Dans une proportion semblable à celle de 2015 (91 %), les préposés au scrutin (95 %) ont rapporté que les électeurs étaient plutôt bien préparés (41 %) ou très bien préparés (54 %) à appliquer les exigences d'identification. Ce qui a changé depuis 2015, c'est la proportion des préposés au scrutin ayant jugé les électeurs très bien préparés. Cette année-là, 43 % des préposés au scrutin avaient trouvé les électeurs très bien préparés, contre 54 % en 2019 (soit un gain de 11 points de pourcentage).

54 % 41 % 4%

Plutôt bien préparés

Figure 53 : Niveau de préparation des électeurs quant au respect des exigences d'identification

Q50. Les électeurs semblaient-ils bien préparés à respecter les exigences d'identification? Diriez-vous qu'ils étaient...? Échantillon : n = 2 305. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Pas très bien / Pas du tout préparés

Les préposés à l'information (45 %) et les agents d'inscription (37 %) étaient parmi les moins susceptibles de trouver que les électeurs étaient très bien préparés à respecter les exigences d'identification. Les différences entre les régions n'étaient pas considérables, pas plus que les différences entre les types de bureaux de scrutin. Les préposés au scrutin âgés de 75 ans et plus (64 %) étaient plus susceptibles que leurs cadets (50 % des 16 à 24 ans, 44 % des 25 à 34 ans, 52 % des 55 à 64 ans et 53 % des 65 à 74 ans) de dire que les électeurs semblaient très bien préparés.

Plus d'électeurs ont eu de la difficulté à prouver leur adresse que leur identité

Les préposés à l'information, les agents d'inscription, les scrutateurs et les greffiers du scrutin (n = 3 582) ont été invités à dire s'ils avaient observé que des électeurs avaient eu de la difficulté à prouver leur adresse ou leur identité. Vingt-sept pour cent (27 %) des répondants ont indiqué que des électeurs avaient eu du mal à prouver leur adresse, et 14 %, que des électeurs avaient eu du mal à prouver leur identité.

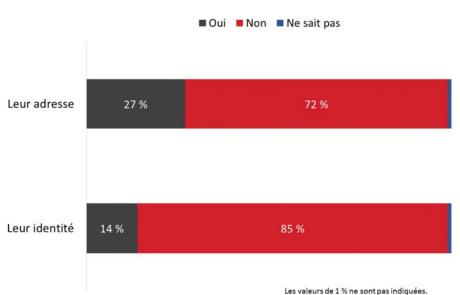


Figure 54 : Difficultés à prouver l'adresse ou l'identité

Très bien préparés

Q51. Avez-vous observé que des électeurs avaient de la difficulté à prouver...? Échantillon: n = 3 582. Répondants: préposés à l'information, agents d'inscription, scrutateurs et greffiers du scrutin.

Les préposés à l'information, les agents d'inscription, les scrutateurs et les greffiers du scrutin de la Saskatchewan (40 %) et de l'Alberta (38 %) étaient les plus susceptibles de rapporter que des électeurs avaient eu de la difficulté à prouver leur adresse. Les agents d'inscription, suivis des préposés à l'information, étaient parmi les plus susceptibles de signaler ce problème relatif à l'adresse (44 % et 33 % respectivement) ou relatif à l'identité (23 % et 19 % respectivement). Il n'y avait pas de différences appréciables entre les types de bureaux de scrutin.

Quant aux différences liées à l'âge, les employés de 75 ans et plus étaient moins susceptibles d'avoir observé que des électeurs avaient eu du mal à prouver leur adresse (20 % contre 32 % des 16 à 24 ans, 29 % des 35 à 54 ans et 28 % des 55 à 64 ans) ou à prouver leur identité (10 % contre 16 % des 35 à 54 ans et 15 % des 55 à 64 ans).

Les problèmes les plus courants étaient les adresses non conformes à celles sur la liste électorale et les pièces d'identité non acceptées

Les préposés au scrutin ayant observé que des électeurs avaient eu de la difficulté à prouver leur adresse ou leur identité (n = 1 110) ont été invités à décrire les types de difficultés rencontrées par les électeurs. Comme en 2015, le problème le plus fréquent concernant la preuve de l'adresse était le fait qu'elle ne correspondait pas à celle figurant sur la liste électorale. En effet, environ quatre préposés sur dix (39 % contre 44 % en 2015) ont vu des électeurs dont l'adresse ne concordait pas avec celle sur la liste électorale, et dans des proportions presque identiques, ils ont observé des électeurs munis d'une pièce d'identité non acceptée ou incapables de satisfaire aux exigences d'identification (35 %) ou des électeurs avec une preuve d'adresse non acceptée (34 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 55.

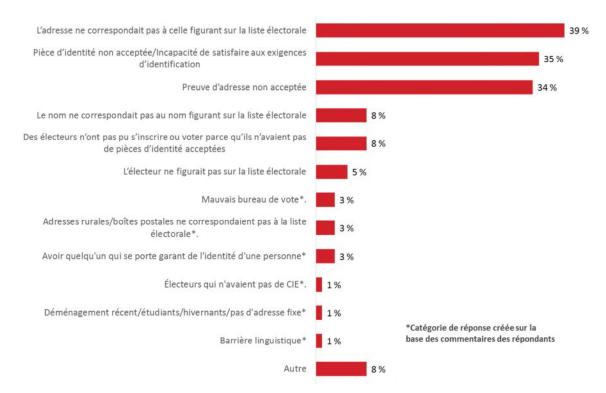


Figure 55 : Types de difficultés qu'ont eues les électeurs à prouver leur adresse ou leur identité

Q52. Pourriez-vous décrire brièvement les difficultés rencontrées par les électeurs pour prouver leur adresse ou leur identité? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon: n = 1 110. Répondants: préposés à l'information, agents d'inscription, scrutateurs et greffiers du scrutin ayant observé que des électeurs avaient eu de la difficulté à prouver leur adresse ou leur identité. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

C'est au Québec (15 %) que les préposés à l'information, les agents d'inscription, les scrutateurs et les greffiers du scrutin étaient les plus susceptibles de constater que des électeurs ne figuraient pas sur la liste électorale, tandis que ceux de la Saskatchewan (50 %) et de l'Alberta (45 %) étaient plus susceptibles d'avoir vu des preuves d'adresse non acceptées. Les différences entre les types de postes et entre les types de bureaux de scrutin n'étaient pas considérables.

Il y a toutefois des différences appréciables entre les groupes d'âge :

- Les employés de 55 à 64 ans étaient plus susceptibles d'avoir observé une pièce d'identité non acceptée ou une incapacité de satisfaire aux exigences d'identification (42 % contre 31 % des 35 à 54 ans, 33 % des 65 à 74 ans et 20 % des 75 ans et plus);
- Les 25 à 34 ans étaient moins susceptibles d'avoir remarqué une preuve d'adresse non acceptée (22 % contre 38 % des 16 à 24 ans, 36 % des 35 à 54 ans et 38 % des 65 à 74 ans);
- Les 35 à 54 ans étaient plus susceptibles d'avoir constaté qu'une adresse ne correspondait pas à celle figurant sur la liste électorale (44 %) que les 55 à 64 ans (34 %).

Peu de répondants ont rapporté que le respect des procédures prescrites aux bureaux de scrutin a retardé le processus de vote

Deux énoncés de question différents ont été testés à l'aide d'un échantillon fractionné. On a demandé au premier échantillon d'agents d'inscription et de scrutateurs si le respect des procédures prescrites aux bureaux de scrutin avait retardé le processus de vote. Plus de quatre sur dix (44 %) ont rapporté que le respect de ces procédures n'avait jamais retardé le processus de vote, et 35 % ont dit que cela avait rarement causé des retards. En revanche, 12 % ont dit que cela avait quelques fois retardé le processus, 7 %, que cela l'avait souvent retardé, et 2 %, que cela l'avait très souvent retardé.

Au second échantillon, on a plutôt demandé à quelle fréquence le respect des procédures prescrites aux bureaux de scrutin avait retardé le processus de vote. Dans ce cas, 31 % des répondants ont dit que cela n'avait jamais causé de retard, et 46 %, que cela avait rarement causé de retard. Par contre, 17 % ont dit que le processus avait quelques fois été retardé par le respect des procédures, 4 %, qu'il l'avait souvent été et 1 %, qu'il l'avait très souvent été.

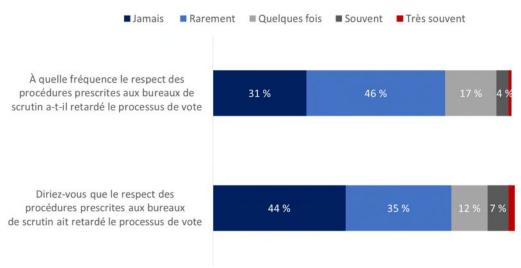


Figure 56 : Difficultés à respecter les procédures prescrites aux bureaux de scrutin

Les valeurs égales ou inférieures à 2 % ne sont pas affichées.

Q53a [recodée]. Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie qu'il n'y a eu « aucune difficulté » et 10 signifie qu'il y a eu « plusieurs difficultés », diriez-vous que le respect des procédures prescrites aux bureaux de scrutin ait retardé le processus de vote? Échantillon : n = 877. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : agents d'inscription et scrutateurs seulement.

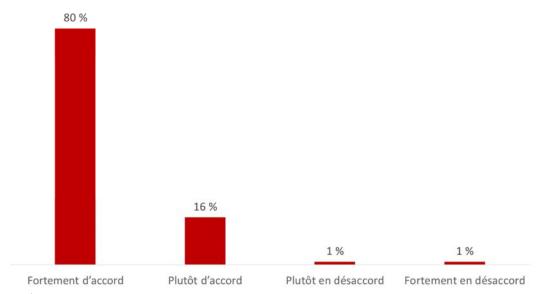
Q53b. À quelle fréquence, le cas échéant, le respect des procédures prescrites aux bureaux de scrutin a-t-il retardé le processus de vote? Échantillon : n = 879. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : agents d'inscription et scrutateurs seulement.

Quel que soit l'énoncé de la question, les agents d'inscription et les scrutateurs du Québec étaient plus susceptibles de dire que le respect des procédures prescrites n'avait jamais retardé le processus de vote (66 % pour la question 53a et 47 % pour la question 53b). Il n'y avait aucune différence appréciable entre les types de postes ni entre les types de bureaux de scrutin. Les répondants âgés de moins de 55 ans étaient moins susceptibles d'être de cet avis que ceux de 55 ans et plus.

La plupart des préposés au scrutin trouvent que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs

La majorité des préposés au scrutin (96 %) étaient d'accord pour dire que la carte d'information de l'électeur avait facilité l'identification des électeurs, et 80 % étaient fortement d'accord.

Figure 57 : Facilité d'identifier les électeurs avec la carte d'information de l'électeur En accord / en désaccord : La carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs.



Q54. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs? Échantillon : n = 2 306. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les préposés au scrutin de la Colombie-Britannique (85 %) et ceux de l'Ontario (84 %) étaient plus susceptibles d'être fortement d'accord pour dire que la carte d'information de l'électeur avait facilité l'identification des électeurs. Il n'y a aucune différence appréciable en ce qui concerne les types de postes, les types de bureaux de scrutin et l'âge des préposés.

La majorité des préposés au scrutin n'ont jamais été témoins d'une situation où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur

La plupart des préposés au scrutin (92 % contre 95 % en 2015<sup>11</sup>) n'ont jamais vu de cas où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur.

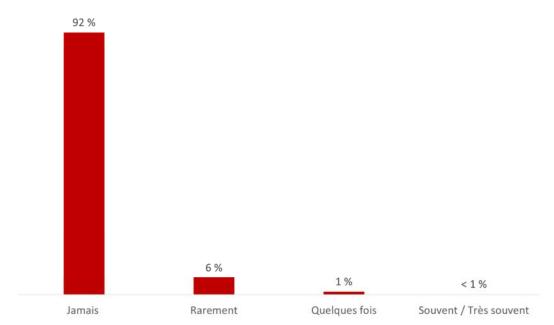


Figure 58 : Fréquence des situations où l'identité d'un électeur a été mise en doute

Q55. À quelle fréquence, le cas échéant, avez-vous été témoin d'une situation où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur? Échantillon : n = 2 399. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : préposés au scrutin seulement. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de dire ne jamais avoir été témoins d'une situation où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur :

- Les préposés au scrutin de la Saskatchewan (96 %), de la Colombie-Britannique (95 %) et du Canada atlantique (94 %);
- Les scrutateurs et superviseurs de centre de scrutin (94 %), les agents d'inscription (93 %) et les greffiers du scrutin (90 %);
- Les préposés au scrutin âgés de 65 à 74 ans (94 %) et ceux de 75 ans et plus (96 %), comparativement à ceux âgés de 35 à 54 ans (90 %) et de 55 à 64 ans (89 %).

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les types de bureaux de scrutin.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Veuillez noter que l'énoncé de la question et les catégories de réponses ont été modifiés en 2019.

# 7. Absentéisme des préposés au scrutin

Cette section présente les résultats relatifs aux absences des préposés au scrutin et aux effets de ces absences sur le travail des autres préposés et des agents de recrutement.

La grande majorité des préposés ont dit avoir travaillé tous les quarts prévus à leur horaire

Parmi les préposés au scrutin, 95 % ont dit avoir travaillé tous les quarts prévus à leur horaire. Seuls 3 % étaient absents à tous leurs quarts de travail, et 2 %, à au moins l'un d'entre eux.

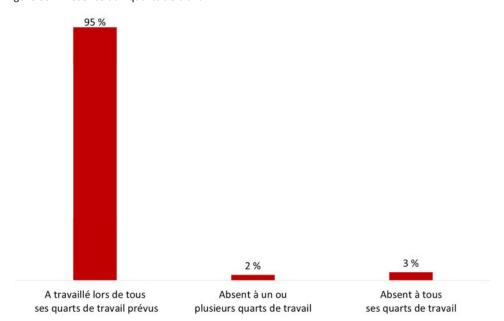


Figure 59 : Présence aux quarts de travail

Q2. Pour diverses raisons, certaines personnes n'ont pas pu se présenter ou ont décidé de ne pas se présenter au travail comme prévu. Lequel des énoncés suivants décrit votre situation? Échantillon : n = 4 150. Répondants : superviseurs de centre de scrutin, préposés à l'information, agents d'inscription, scrutateurs et greffiers du scrutin. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

À 91 %, les préposés du Québec étaient moins susceptibles d'avoir travaillé tous les quarts prévus à leur horaire. Les scrutateurs (97 %) étaient plus susceptibles de s'être présentés comme prévu à tous leurs quarts, comparativement aux superviseurs de centre de scrutin (94 %), aux préposés à l'information (93 %) et aux greffiers du scrutin (93 %). Les différences entre les groupes d'âge n'étaient pas considérables.

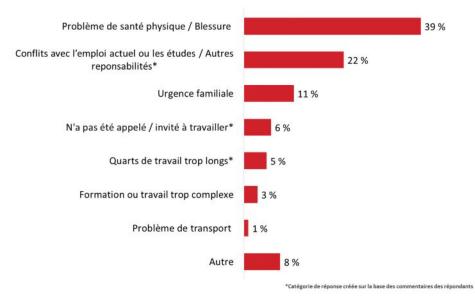
Fait intéressant, 80 % des personnes qui n'ont travaillé qu'une partie de leurs quarts et 83 % de ceux qui n'en ont travaillé aucun ont dit se sentir préparés après la formation. En revanche, une plus grande part (88 %) de ceux qui ont travaillé tous leurs quarts ont dit se sentir préparés à exécuter les tâches associées à leur poste.

Plus du tiers de ceux qui ont manqué au moins un quart accusent un problème de santé physique

Parmi les préposés au scrutin qui ont manqué au moins une partie d'un quart de travail (n = 139), 39 % ont attribué leur absence à un problème de santé physique ou à une blessure musculosquelettique. Viennent ensuite les répondants (22 %) qui ont mis leur absence sur le compte d'un conflit avec leur emploi, leurs études ou une autre obligation, et ceux (11 %) qui ont invoqué une urgence familiale. De plus, 6 % ont dit ne pas avoir été appelés ou invités à travailler, 5 % ont trouvé les quarts trop longs, et 5 % ont affirmé que le travail ou la formation était trop

complexe. Enfin, 1 % ont attribué leur absence à un problème de transport (problème mécanique, accident, crevaison, bouchon de circulation, absence de transport en commun).

Figure 60 : Raisons de l'absence



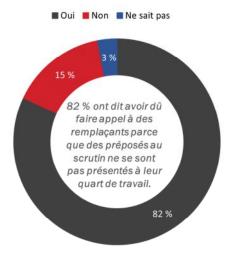
Q3. Quelle était la raison de votre absence? [Plusieurs réponses possibles]. Échantillon : n = 139. Répondants : préposés au scrutin qui ont manqué au moins une partie d'un quart prévu. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 5 %].

L'échantillon n'est pas assez grand pour qu'on puisse analyser les différences entre les sousgroupes.

La majorité des agents et agents adjoints de recrutement ont dit avoir dû faire appel à des remplaçants parce que des préposés au scrutin ne se sont pas présentés à leur quart de travail

Environ huit agents et agents adjoints de recrutement sur dix (82 %) ont dû remplacer des préposés qui ne se sont pas présentés. Du reste, 15 % n'ont pas eu à le faire, et 3 % ne savaient pas ou ne se rappelaient pas si cela avait été nécessaire.

Figure 61: Remplacement des préposés absents



Q12. Avez-vous dû faire appel à des remplaçants parce que des préposés au scrutin ne se sont pas présentés à leur quart de travail? Échantillon: n = 101. Répondants: agents de recrutement et agents adjoints de recrutement seulement.

L'échantillon n'est pas assez grand pour qu'on puisse analyser les différences entre les sousgroupes.

La plupart du temps, l'absence n'a eu aucune incidence ou presque sur le travail du personnel

Aux préposés au scrutin qui ont signalé qu'un collègue avait manqué une partie ou la totalité de son quart (n = 600), on a demandé dans quelle mesure cette absence a eu une incidence sur leur travail. Trois agents sur quatre (75 %) ont répondu que cela n'avait eu aucune incidence (38 %) ou une incidence mineure (37 %), contre un quart (25 %) qui ont indiqué une incidence modérée ou majeure.

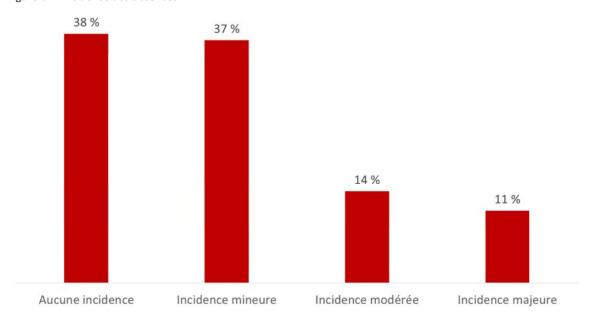


Figure 62: Incidence des absences

Q65. Diriez-vous que leur absence a eu aucune incidence, une incidence mineure, une incidence modérée ou une incidence majeure sur votre travail? Échantillon : n = 600. Répondants : préposés au scrutin qui ont dit d'un collègue avait manqué une partie ou la totalité de son quart. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %]

Parmi les répondants qui ont indiqué que l'absentéisme n'avait eu aucune incidence ou presque sur leur travail, les agents d'inscription (85 %) étaient plus nombreux que les scrutateurs (68 %), les employés des bureaux de scrutin ordinaires (75 %) étaient plus nombreux que ceux des bureaux sur campus (47 %), et les personnes de 16 à 24 ans (86 %) étaient plus nombreuses que celles de 35 à 54 ans (68 %) et de 55 à 64 ans (70 %). Les différences entre les régions n'étaient pas considérables.

# 8. Conditions d'emploi

Cette section présente les résultats relatifs aux conditions d'emploi en général, selon les préposés au scrutin.

Plus de la moitié ont dit que leurs conditions étaient très bonnes

Plus de la moitié (54 %) des travailleurs électoraux ont trouvé leurs conditions d'emploi très bonnes, en plus des 38 % qui ont jugé leurs conditions assez bonnes. Au total, 92 % des préposés au scrutin ont donné une évaluation favorable de ce facteur. Le taux de satisfaction à l'égard des conditions d'emploi n'a pas changé depuis 2015 (94 % en 2015 contre 92 % en 2019). Ce qui a changé, c'est la proportion de préposés qui répondent que leurs conditions sont très bonnes; celle-ci est passée de 63 % en 2015 à 54 % en 2019.

54 % 38 % 5 % 2 % Très bonnes Assez bonnes Plutôt mauvaises Très mauvaises

Figure 63: Perception des conditions d'emploi

Q62. En général, selon votre expérience, diriez-vous que les conditions d'emploi étaient...? Échantillon : n = 4 056. Répondants : préposés au scrutin qui ont travaillé au moins un quart. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Les préposés au scrutin de la Colombie-Britannique (88 %) étaient moins susceptibles de trouver leurs conditions d'emploi assez ou très bonnes que les fonctionnaires électoraux du Manitoba (96 %), du Québec (95 %), du Canada atlantique (94 %), de l'Alberta (93 %) et de l'Ontario (92 %). Les différences entre les postes et les types de bureaux de scrutin n'étaient pas considérables.

Les personnes de 16 à 24 ans étaient plus susceptibles que leurs aînés de juger leurs conditions assez ou très bonnes (98 % contre 92 % des personnes de 25 à 34 ans, 93 % des personnes de 35 à 54 ans, 91 % des personnes de 55 à 64 ans et 93 % des personnes de 65 à 74 ans).

Le manque de pauses était la plus grande cause de plainte parmi ceux qui se sont dits insatisfaits des conditions d'emploi

Parmi les préposés au scrutin qui ont répondu que les conditions étaient mauvaises (n = 298), plus de la moitié (60 %, comparativement à 29 % en 2015) ont donné pour raison le manque de pauses. Après eux, 41 % (comparativement à 22 % en 2015) ont invoqué le grand nombre d'heures. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 64.

60 % Manque de pauses Nombre d'heures de travail Lieu de travail Climat inconfortable, mobilier, etc.\* Rythme/charge de travail trop élevés, trop de pression\* Incompétence/superviseurs/agents\* Manque de formation/connaissances\* Pas assez d'assistance de la part des collègues\* Taux horaire/indemnisation faible\* Manque de personnel\* Complexité des outils Outils Complexité de cas particuliers Autre

Figure 64: Raisons pour lesquelles les conditions d'emploi ne sont pas bonnes

Q63. Pour quelles raisons? [Maximum de trois réponses acceptées]. Échantillon: n = 298. Répondants: préposés au scrutin non satisfaits des conditions d'emploi.

À l'exception de celle entre les groupes d'âge, aucune différence notable entre les sous-groupes n'a été relevée. Quant aux groupes d'âge, les personnes de 35 à 54 ans étaient plus susceptibles de mentionner le manque de pauses (88 % contre 60 % des personnes de 55 à 64 ans et 47 % des personnes de 65 à 74 ans).

#### Beaucoup ont dit qu'une meilleure formation faciliterait le travail du personnel

Quand on leur a demandé ce qu'ils changeraient pour faciliter leur travail, environ un préposé au scrutin sur trois (29 %) a mentionné l'amélioration de la formation. Comme en 2015, c'était la réponse la plus courante parmi les préposés. Cela dit, la proportion de répondants ayant donné cette réponse en 2019 a grandement augmenté : 29 % contre 17 % en 2015. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 65.

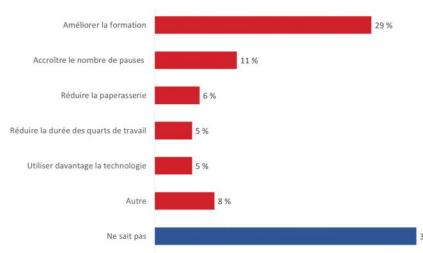


Figure 65 : Changements qui pourraient faciliter le travail du personnel

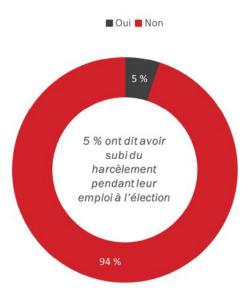
Q66. Que changeriez-vous en premier, le cas échéant, afin de faciliter votre travail? Échantillon : n = 4 056. Répondants : préposés au scrutin qui ont travaillé au moins un quart. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

La plus grande part (35 %) ne savait pas ce qu'il faudrait changer pour faciliter le travail.

Les préposés au scrutin de toutes les régions excepté le Québec et les superviseurs de centre de scrutin (47 %) étaient plus susceptibles de suggérer l'amélioration de la formation, tout comme les personnes de 35 à 54 (33 %) et de 55 à 64 ans (33 %) par rapport aux personnes de 16 à 24 ans (21 %) et de 75 et plus (23 %).

La grande majorité des préposés n'ont pas subi de harcèlement pendant leur emploi à l'élection La grande majorité des préposés au scrutin (94 %) ont dit ne pas avoir été victimes de harcèlement pendant leur emploi à l'élection fédérale, contre 5 % qui ont affirmé le contraire.





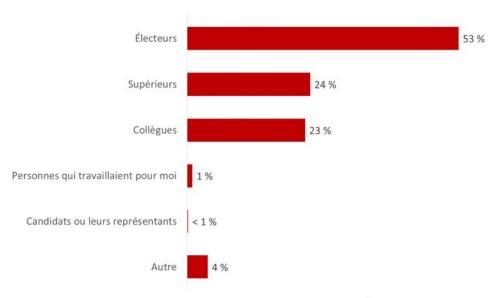
Q67. Avez-vous subi du harcèlement pendant votre emploi à l'élection? Échantillon : n = 4 056. Répondants : préposés au scrutin qui ont travaillé au moins un quart. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Par région, les préposés au scrutin de la Colombie-Britannique (7 %), de l'Alberta (7 %) et de l'Ontario (6 %) étaient plus susceptibles d'avoir subi du harcèlement. Ce nombre était plus grand chez les superviseurs de centre de scrutin (10 %) et les préposés à l'information (9 %) que chez les scrutateurs (5 %) et les greffiers du scrutin (4 %). Les différences entre les types de bureaux de scrutin et les groupes d'âge n'étaient pas considérables.

Dans la moitié des cas de harcèlement au travail, le harceleur était un électeur

Parmi ceux qui ont subi du harcèlement pendant leur emploi à l'élection fédérale (n = 220), plus de la moitié (53 %) ont dit que ce harcèlement venait d'un électeur. Après eux, près d'un quart (24 %) ont pointé un supérieur, et 23 %, un collègue.

Figure 67: Harcèlement au travail [par auteur]



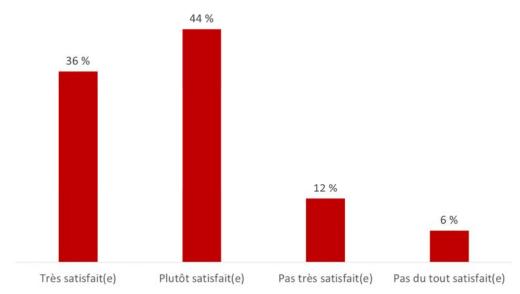
Q68. De la part de qui avez-vous été victime de harcèlement pendant l'élection? [Plusieurs réponses possibles]. Échantillon : n = 212. Répondants : préposés au scrutin qui ont subi du harcèlement pendant leur emploi à l'élection.

Les préposés au scrutin du Québec (50 %) étaient plus susceptibles que leurs collègues des autres régions de déclarer avoir subi du harcèlement de la part d'un collègue. Les différences entre les bureaux de scrutin, les postes et les groupes d'âge n'étaient pas considérables.

#### Beaucoup étaient satisfaits de leur rémunération horaire

Environ un tiers (36 %) des préposés au scrutin étaient très satisfaits de leur rémunération horaire, et 44 % étaient plutôt satisfaits. Au total, on peut donc dire que 80 % ont exprimé un degré élevé ou modéré de satisfaction à cet égard. C'est presque la même proportion qu'en 2015 (81%).

Figure 68 : Satisfaction quant à la rémunération horaire



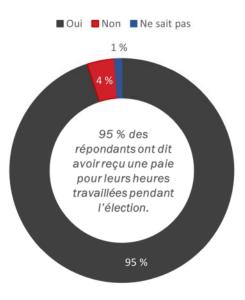
Q58. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre rémunération horaire? Échantillon: n = 4 056. Répondants: préposés au scrutin qui ont travaillé au moins un quart. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Les répondants du Canada atlantique (43 %), du Manitoba (40 %), du Québec (38 %) et de l'Ontario (36 %) étaient parmi les plus susceptibles de se dire très satisfaits de leur rémunération horaire. Les greffiers du scrutin (22 %) sont plus susceptibles d'être insatisfaits que les superviseurs de centre de scrutin (14 %), les scrutateurs (17 %) et les agents d'inscription (14 %). Les différences entre les types de bureaux de scrutin n'étaient pas considérables. Les personnes de 16 à 24 ans (52 %) étaient les plus susceptibles d'être satisfaites.

La majorité des répondants avaient reçu leur paie

Au moment du sondage, 95 % des préposés au scrutin avaient reçu leur paie pour les heures travaillées pendant l'élection.





Q59. Avez-vous reçu une paie pour vos heures travaillées pendant l'élection? Échantillon : n = 4 056. Répondants : préposés au scrutin qui ont travaillé au moins un quart.

Aucune différence considérable n'a été relevée entre les postes. Les répondants des bureaux de scrutin dans des communautés des Premières Nations (98 %) étaient plus susceptibles d'avoir reçu leur paie que ceux des bureaux de scrutin dans des résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée (92 %). Les différences entre les régions et les groupes d'âge n'étaient pas considérables.

Ceux qui avaient reçu leur paie se sont dits satisfaits du temps qu'il a fallu pour la recevoir

Les préposés au scrutin qui ont répondu avoir reçu leur paie (n = 3 948) ont trouvé que le temps qu'il a fallu pour la recevoir était très raisonnable (44 %) ou assez raisonnable (41 %). Les avis à ce sujet sont les mêmes qu'en 2015 : 86 % avaient alors estimé ce temps raisonnable.

44 % 41% 10 % 4% Très raisonnable Assez raisonnable Plutôt déraisonnable Déraisonnable

Figure 70 : Satisfaction quant au temps nécessaire pour recevoir la paie

Q60. Le temps qu'il a fallu pour recevoir votre paie était-il...? Échantillon : n = 3 848. Répondants : préposés au scrutin qui ont dit avoir reçu leur paie. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Les préposés au scrutin de la Colombie-Britannique (20 %), du Manitoba (20 %) et de l'Alberta (17 %) étaient parmi les plus susceptibles de trouver que le temps nécessaire pour recevoir leur paie n'était pas raisonnable. En revanche, ceux du Québec (90 %), du Canada atlantique (89 %), de la Saskatchewan (87 %) et de l'Ontario (86 %) étaient parmi les plus susceptibles d'affirmer le contraire.

Les préposés à l'information (20 %), suivis des agents d'inscription (18 %), étaient les plus susceptibles d'être insatisfaits.

Quant aux préposés au scrutin, c'est ceux des bureaux de scrutin dans des communautés des Premières Nations (26 %) qui étaient les plus susceptibles d'être insatisfaits.

En général, les jeunes employés étaient moins susceptibles de dire que le temps nécessaire pour recevoir leur paie était raisonnable; plus précisément, 73 % des personnes de 25 à 34 ans et 80 % des personnes de 16 à 24 ans ont indiqué que le temps était raisonnable, contre 84 % des personnes de 35 à 54 ans, 87 % des personnes de 55 à 64 ans, 90 % des personnes de 65 à 74 ans et 85 % des personnes de 75 ans et plus.

Beaucoup de ceux qui n'avaient pas encore reçu leur paie trouvaient que le délai d'attente était déraisonnable

Deux tiers (67 %) des préposés au scrutin qui n'avaient pas encore reçu leur paie (n = 141) ont dit que le délai d'attente était plutôt déraisonnable (28 %) ou déraisonnable (38 %).

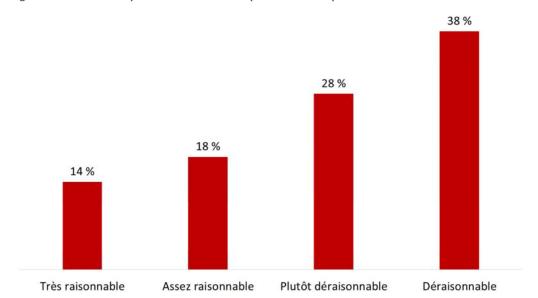


Figure 71 : Satisfaction quant au délai d'attente pour recevoir la paie

Q61. Le délai d'attente pour recevoir votre paie est-il...? Échantillon : n = 141. Répondants : préposés qui n'avaient pas encore reçu leur paie. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes.

# 9. Utilisation de la technologie et avis sur l'introduction de nouvelles méthodes électroniques

Cette section présente l'utilisation qu'ont faite les fonctionnaires électoraux de la technologie et leurs avis sur l'introduction de nouvelles méthodes électroniques pour dépouiller les votes. Les questions ci-dessous ont été posées à tous les fonctionnaires (n = 4 251).

Trois quarts des répondants utilisent la technologie à des fins personnelles plusieurs fois par

Environ trois guarts (74%) des fonctionnaires électoraux ont dit utiliser un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent à des fins personnelles plusieurs fois par jour, et 16 % une ou deux fois par jour. Peu de répondants ont dit utiliser ces appareils moins souvent.

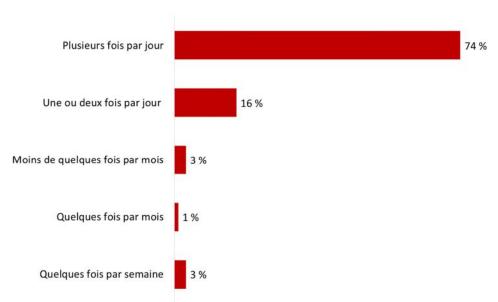


Figure 72 : Utilisation de la technologie à des fins personnelles

Q69. À quelle fréquence utilisez-vous un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent à des fins personnelles? Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

L'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent à des fins personnelles, que ce soit plusieurs fois ou une ou deux fois par jour, était la moins fréquente chez les personnes de 75 ans et plus (78 %) et la plus fréquente chez les personnes de 16 à 34 ans (99 %).

La majorité des répondants ont dit apprendre rapidement à utiliser de nouvelles technologies

La majorité des fonctionnaires électoraux (85 %) ont dit apprendre rapidement à utiliser de nouvelles technologies, y compris 40 % dont l'apprentissage serait très rapide. En revanche, 14 % ont dit apprendre plutôt ou très lentement à les utiliser.

45 % 40 % 11% 3 % Très rapidement Plutôt rapidement Plutôt lentement Très lentement

Figure 73 : Habileté à apprendre à utiliser de nouvelles technologies

Q70. En général, à quelle vitesse apprenez-vous à utiliser de nouvelles technologies? Échantillon : n = 4 251. Répondants : tous. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les répondants de 75 ans et plus étaient les moins susceptibles de dire qu'ils apprenaient à utiliser de nouvelles technologies rapidement, alors que ceux de 35 ans et moins étaient les plus susceptibles de faire cette affirmation : 63 % contre 99 % des personnes de 16 à 24 ans et 97 % des personnes de 25 à 34 ans.

Les opinions divergent concernant la meilleure méthode de dépouiller les votes

Les fonctionnaires électoraux ne s'entendent pas sur la meilleure méthode de dépouiller les votes. En effet, 44 % croient que le dépouillement à la main donne les résultats les plus exacts, tandis que 42 % croient que c'est le dépouillement à l'aide d'un appareil de comptage électronique.

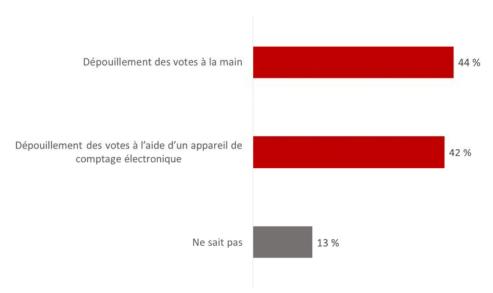


Figure 74 : Méthode préférée pour dépouiller les votes

Q71. Selon vous, quelle méthode assure une meilleure exactitude? Échantillon : n = 2 529. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : tous.

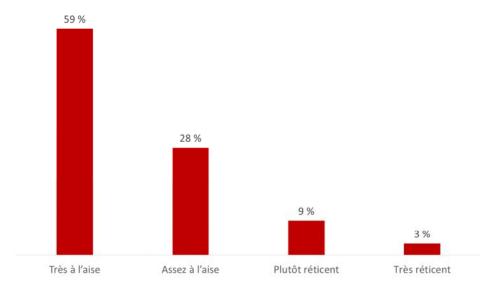
On a relevé les différences considérables suivantes entre les sous-groupes :

- Les fonctionnaires électoraux du Québec (58 %) et du Canada atlantique (54 %) étaient plus susceptibles de préférer le dépouillement à la main.
- Les fonctionnaires électoraux de l'Ontario (51 %) étaient les plus susceptibles de préférer le dépouillement électronique.
- Les agents d'inscription et les superviseurs de centre de scrutin (49 % chacun) étaient plus susceptibles de préférer la méthode électronique que les scrutateurs (39 %).
- Les fonctionnaires électoraux des bureaux de scrutin dans des communautés des Premières Nations (67 %) étaient les plus susceptibles de préférer la méthode à la main.
- Les personnes de 16 à 24 ans (49 %) étaient plus susceptibles de préférer le dépouillement électronique que les personnes de 35 à 54 ans (39 %).

Près de neuf personnes sur dix seraient à l'aise de travailler avec des listes électorales en format électronique

Près de neuf fonctionnaires électoraux sur dix (86 %)<sup>12</sup> ont dit qu'ils seraient à l'aise de travailler avec des listes électorales électroniques plutôt que papier : plus de la moitié (59 %) se disent très à l'aise et 28 % se disent assez à l'aise. Un petit nombre (12 %) seraient plutôt ou très réticents.





Q72. Dans quelle mesure seriez-vous à l'aise de travailler ou réticent à travailler avec des listes électorales en format électronique plutôt qu'en format papier? Échantillon : n = 2 391. ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : tous. [Ne sais pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les membres des sous-groupes suivants étaient plus susceptibles de dire qu'ils seraient (très ou assez) à l'aise d'utiliser des listes électroniques :

- Les fonctionnaires électoraux de l'Ontario (90 %) et de la Colombie-Britannique (89 %) plus que les agents de la Saskatchewan (78 %), et les agents de l'Ontario plus que ceux du Québec (84 %) et du Canada atlantique (83 %);
- Les superviseurs de centre de scrutin (91 %), les agents d'inscription (89 %) et les scrutateurs (87 %) plus que les préposés à l'information (80 %);

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Le pourcentage de fonctionnaires électoraux qui ont dit qu'ils seraient à l'aise de travailler avec une liste électronique est différent de celui de la figure 75 en raison de l'arrondissement.

Les fonctionnaires électoraux des bureaux de scrutin sur campus (90 %) et des bureaux de scrutin ordinaires (87 %) plus que ceux des bureaux de scrutin dans des communautés des Premières Nations (71 %).

De plus, les répondants de 75 ans et plus (69 %) étaient moins susceptibles de dire qu'ils seraient à l'aise de travailler avec des listes électroniques, tandis que ceux de 25 à 34 ans (83 %) étaient les plus susceptibles de dire qu'ils seraient très à l'aise.

# **Annexe**

# 1. Indications méthodologiques

## Échantillon et échantillonnage

L'échantillon pour le sondage a été fourni par Élections Canada (EC). Il provient de la base de données d'EC sur les fonctionnaires électoraux qui ont travaillé à la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale, qui compte au total 224 985 dossiers uniques. Un cadre d'échantillonnage a été établi selon les proportions de la base de données. Il comprend des suréchantillons de certains sous-groupes de la population afin d'assurer le nombre d'échantillons nécessaire à l'analyse. Les tableaux suivants présentent la taille visée des échantillons par groupe de la population.

Région	Population	Échantillon proportionnel	Échantillon visé
	N	(n)	(n)
Alberta	23 038	410	410
Colombie-Britannique	27 670	492	492
Saskatchewan	7 631	136	136
Manitoba	8 550	152	152
Ontario	84 610	1 504	1 504
Québec	54 068	961	961
Provinces atlantiques	18 619	331	331
Territoires	799	14	14
Total	224 985	4 000	4 000

Poste	Population	Échantillon proportionnel	Échantillon visé
	N	(n)	(n)
Superviseur de centre de scrutin	25 021	445	445
Scrutateur	77 117	1 371	1 320
Préposé à l'information	26 786	476	475
Greffier du scrutin	74 990	1 333	1 305
Agent adjoint de recrutement	926	16	100
Agent d'inscription	20 145	359	355
Total	224 985	4 000	4 000

Type de bureau de scrutin	Population	Échantillon proportionnel	Échantillon visé
	N	(n)	(n)
Bureau de vote par anticipation	29 835	530	400
Bureau itinérant	3 939	70	400
Bureau de scrutin le jour du			
scrutin	190 285	3 400	3 200
Total	224 059	4 000	4 000

Bureau de scrutin	Population	Échantillon proportionnel	Échantillon visé
	N	(n)	(n)
Communauté des Premières Nations	2 181	39	200
Sur campus Résidence pour personnes âgées ou	2 188	39	200
établissement de soins de longue durée	7 544	134	750
Ordinaire	213 072	3 788	2 850
Total	224 059	4 000	4 000

#### Essai préliminaire

Pour mettre le guestionnaire à l'essai, on a d'abord demandé à des participants de répondre au sondage, pour ensuite leur poser une série de courtes questions de suivi. Ce suivi a servi à recueillir l'avis des répondants sur le questionnaire. Voici les questions posées :

- Quelle est votre impression générale du sondage? Était-il clair et facile à comprendre? Sinon, pourquoi?
- Le sondage vous semblait-il bien organisé? Sinon, pourquoi?
- Certaines des questions vous ont-elles paru confuses? Si oui, lesquelles et pourquoi?
- Pourrait-on mieux formuler certaines des questions? Si oui, lesquelles et pourquoi? Avez-vous des suggestions pour améliorer la formulation des questions?
- Avez-vous autre chose à dire sur le sondage?

Au total, 22 essais préliminaires ont été menés par téléphone. Les répondants pouvaient participer dans la langue officielle de leur choix. On en a effectué 12 en anglais le 11 décembre 2019, et 10 en français le lendemain. Les essais ont été enregistrés en format numérique et analysés par l'équipe de Phoenix SPI et les fonctionnaires d'Élections Canada.

L'exercice n'a révélé aucun problème majeur quant à la conception du sondage ou à la clarté des questions pour les répondants. Par conséquent, seuls des changements mineurs ont été apportés au questionnaire et au script.

#### Collecte de données

Tout le travail de collecte s'est fait par téléphone, dans le cadre d'un processus assisté par ordinateur<sup>13</sup>. Au total, un échantillon aléatoire stratifié de 4 251 fonctionnaires électoraux a été interrogé par téléphone entre le 14 décembre 2019 et le 12 janvier 2020. Pour un échantillon de cette taille, les résultats globaux sont jugés précis à ± 1,5 point de pourcentage près, 19 fois sur 20. Cette marge d'erreur est plus grande pour les sous-échantillons mentionnés dans le rapport.

Les précisions suivantes s'appliquent :

- Le sondage prenait en moyenne 20 minutes.
- D'entre les sondages effectués, 76 % se sont déroulés en anglais et 24 % en français.
- Tous les répondants ont été informés que leur participation était volontaire et que les données recueillies seraient protégées par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils ont aussi été informés que la base de données contenant toutes les réponses anonymisées pourrait être transmise à des chercheurs partenaires d'Élections Canada.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Le questionnaire a aussi été publié en ligne, mais ce format n'a pas été utilisé pour la collecte de données. Compte tenu de la taille restreinte des sous-échantillons de la population, il était plus efficace et économique de procéder par téléphone durant toute la période de collecte.

- Les appels ont été effectués à différents moments dans la journée et dans la semaine pour maximiser les chances de réponse.
- Huit tentatives de contact ont été faites pour chaque répondant potentiel avant que cette source soit mise de côté.
- Les préposés au sondage ont mentionné dans leur introduction que l'étude était subventionnée par Élections Canada.
- La collecte a commencé en anglais le 14 décembre 2019 et en français le 16 décembre 2019. Aucun appel n'a été effectué entre le 23 et le 26 décembre 2019 ni entre le 31 décembre 2019 et le 2 janvier 2020.

La collecte s'est déroulée conformément aux normes des associations du secteur ainsi qu'à la réglementation fédérale applicable, y compris la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la loi canadienne sur la protection de la vie privée.

#### Taux de réponse

Le tableau suivant illustre les données relatives au processus d'appel pour le sondage et au calcul du taux de réponse :

	Total
Nombre total de tentatives	17 927
Hors de portée – Invalide	953
Sans issue (SI)	10 130
Pas de réponse/boîte vocale	10 130
Dans la portée – Non répondants (P)	2 491
Barrière linguistique/maladie/incapacité	35
Répondant sélectionné non disponible	34
Déconnexion du répondant qualifié/sondage incomplet	35
Refus (membre du ménage)	1 072
Refus (répondant)	1 315
Dans la portée – Répondants (R)	4 353
Sondage complet	4 251
Éliminé (quota rempli)	0
Éliminé (inadmissible)	102
Taux de réponse	25,6 %

Le taux de réponse est calculé selon la formule suivante :  $[R = R \div (SI + P + R)]$ . Autrement dit, le taux de réponse correspond au nombre de répondants (R) divisé par le nombre de cas sans issue (SI) plus le nombre de ménages et de particuliers non répondants inclus dans la portée [P] et de répondants [R].

## Poids du sondage

Les données du sondage ont été pondérées de façon à refléter correctement la distribution des fonctionnaires électoraux par région, poste, type de bureau de scrutin et bureau de scrutin. Le tableau ci-dessous illustre les proportions pondérées et non pondérées des variables utilisées pour la pondération :

	Données non pondérées	Données pondérées
Alberta	433	424
Colombie-Britannique	528	527
Manitoba	181	167
Saskatchewan	156	151
Ontario	1 600	1 598
Québec	980	1 023
Provinces atlantiques	357	348
erritoires	16	12
Superviseur de centre de scrutin	483	473
Scrutateur	1 402	1 457
réposé à l'information	461	506
Greffier du scrutin	1 421	1 417
gent de recrutement	44	8
gent adjoint de recrutement	57	10
gent d'inscription	383	381
Bureau de vote par anticipation	471	643
ureau itinérant	343	74
Bureau de scrutin le jour du scrutin	3 336	3 516
gents (préposés au scrutin exclus)	101	17
Communauté des Premières Nations	152	41
ur campus	204	36
ésidence pour personnes âgées ou tablissement de soins de longue urée	723	148
Bureau ordinaire	3 172	4 026

## 2. Questionnaire

A) Bonjour, puis-je parler à [INSÉRER LE NOM DE LA PERSONNE SELON L'ÉCHANTILLON]? Oui, un instant, je vous la passe... CONTINUER Oui, c'est moi... CONTINUER Non... REMERCIER/METTRE FIN À L'APPEL

NOTE AU SONDEUR : En cas de doute, demandez au répondant s'il préfère poursuivre en anglais ou français.

Bonjour, je m'appelle \_\_\_\_\_, je travaille pour l'entreprise Phoenix Strategic Perspectives. Nous menons un sondage important sur l'élection fédérale pour Élections Canada. Votre directeur du scrutin vous a peut-être informé qu'Élections Canada communiquerait avec les fonctionnaires électoraux pour connaître leur niveau de satisfaction quant à leur expérience de travail à l'élection. Les commentaires recueillis dans le cadre de ce sondage sont très utiles, car ils aident Élections Canada à définir les améliorations qu'il pourrait apporter aux prochaines élections.

B) Je vous assure que je ne cherche pas à vous vendre quoi que ce soit, et que nous ne cherchons pas à connaître vos opinions politiques. Votre participation à ce sondage est volontaire et vos réponses demeureront confidentielles.

#### **NOTES AU SONDEUR**

- [SI LA PERSONNE DEMANDE COMMENT NOUS AVONS OBTENU SES COORDONNÉES]: Élections Canada a transmis vos coordonnées à PHOENIX aux seules fins de ce sondage. Les renseignements proviennent du système de services financiers d'Élections Canada (ROPAY). L'utilisation de ces renseignements personnels est conforme aux usages pour lesquels ils ont été obtenus par Élections Canada, et respecte les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels.
- [SI LA PERSONNE S'INTERROGE SUR LA LÉGITIMITÉ DU SONDAGE] : Si vous voulez vous assurer que le sondage est bien réalisé par Élections Canada, vous pouvez téléphoner à l'organisme au numéro sans frais 1-800-463-6868. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 17 h (heure de l'Est), du lundi au vendredi. Vous pouvez également communiquer avec Alethea Woods de Phoenix Strategic Perspectives, au 1-844-960-1700, poste 223. Phoenix Strategic Perspectives et Advanis mènent cette étude pour Élections Canada.
- [SI LA PERSONNE POSE DES QUESTIONS CONCERNANT LA LISTE NATIONALE DES NUMÉROS DE TÉLÉCOMMUNICATION EXCLUS]: Les appels faits à des fins d'études de marché, d'enquêtes ou de sondages ne sont pas considérés comme des appels de télémarketing. Les organisations qui font ce type d'appels ne sont pas obligées de s'inscrire auprès de l'administrateur de la Liste nationale des numéros de télécommunication exclus. Pour en savoir plus sur cette liste, vous pouvez composer le numéro sans frais 1-866-580-3625.
- [SI ON VOUS POSE UNE QUESTION À PROPOS D'ÉLECTIONS CANADA]: Le numéro de téléphone sans frais d'Élections Canada est le 1-800-463-6868. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 17 h (heure de l'Est), du lundi au vendredi.
- [EN CAS DE PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS]: Tout renseignement personnel recueilli est protégé par la Loi sur la protection des renseignements personnels et sera traité en toute confidentialité. Si vous avez des raisons de croire que vos renseignements personnels n'ont pas été traités conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit de porter plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada. Voulez-vous que je vous donne les coordonnées?

[SI ON LE DEMANDE]

Numéro sans frais: 1-800-282-1376

ATS: 819-994-6591

Site Web: Aller à priv.gc.ca et cliquer sur « Signaler un problème »

- LE SONDAGE PORTE SUR LA DERNIÈRE ÉLECTION FÉDÉRALE : Ce sondage porte sur la dernière élection générale tenue le 21 octobre 2019 et sur aucune autre. Faites un rappel, au besoin (ce sondage ne porte sur aucune autre élection à laquelle le répondant aurait travaillé).
- DIRECTIVES SUR LES ÉCHELLES: Pour certaines questions avec échelle, les catégories de réponses et les directives sont répétitives. Ajustez la fréquence de ces répétitions de façon à garantir la compréhension de l'interlocuteur tout en évitant d'ennuyer celui-ci lorsqu'il a bien compris.
- C) SONDAGE TÉLÉPHONIQUE: Nous menons un sondage auprès des personnes qui travaillaient comme fonctionnaire électoral à la dernière élection générale. Il vous faudra environ 15 minutes pour y répondre. Acceptez-vous d'y participer? Nous pouvons le faire maintenant ou à un moment qui vous conviendrait mieux.

Oui, m	intenantCONTINUER	
Oui. pl	s tardPRÉCISER LA DATE ET L'HEURE	2
	PASSER À LA QUESTION SUR LE SONDAGE WEB.	

Veuillez noter que cet appel pourrait être enregistré à des fins de contrôle de la qualité ou de formation. Tout renseignement personnel recueilli est protégé par la Loi sur la protection des renseignements personnels et sera traité en toute confidentialité. En participant à ce sondage, vous consentez à ce que vos réponses soient utilisées à des fins de statistique et de recherche. La base de données contenant toutes les réponses est anonyme, mais elle pourrait être transmise à des chercheurs externes à la stricte condition que tout renseignement personnel ne soit pas communiqué ou rendu public.

D) [CONVERSION DE REFUS] PROPOSER DE RÉPONDRE AU SONDAGE EN LIGNE : Vous pouvez aussi répondre au sondage en ligne. Avez-vous accès, à la maison ou ailleurs, à un ordinateur, une tablette ou un téléphone branché sur Internet que vous pourriez utiliser pour répondre au sondage?

Oui	CONTINUER.			 1
Non	REMERCIER	/METTRE FIN À	L'APPEL	 2

SI OUI: Nous pouvons vous envoyer, par courriel ou message texte, un lien qui vous permettra de répondre au sondage au moment qui vous conviendra. Acceptez-vous d'y participer?

SI OUI, DEMANDER : Préférez-vous recevoir un message texte ou un cour	rriel
Oui, envoyez un message texte à ce numéro CONSIGNER LE NUMÉRO	1
Oui, envoyez-moi le lien par courrielCONSIGNER LE COURRIEL	2
REFUSREMERCIER/METTRE FIN À L'APPEL	3

**SMS**: À quel numéro de cellulaire pourrions-nous envoyer le lien du sondage?

**COURRIEL**: Pourriez-vous me donner votre adresse courriel?

FIN DE L'APPEL (SMS): Merci d'avoir accepté de participer au sondage. Nous vous enverrons le lien du sondage sous peu par message texte.

FIN DE L'APPEL (COURRIEL): Merci d'avoir accepté de participer au sondage. Nous vous enverrons le lien du sondage sous peu par courriel.

## **SECTION 1 : GÉNÉRALITÉS**

#### TOUS LES FONCTIONNAIRES ÉLECTORAUX

Commençons par une question générale.

1) Comment avez-vous appris qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale de 2019? [TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR TOUTES LES RÉPONSES; NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)

[WEB] (SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT; AFFICHER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Brochure ou dépliant d'Élections Canada
- 02. Radio
- 03. Télévision
- 04. Journaux
- 05. Site Web d'Élections Canada
- 06. Bouche-à-oreille (amis, famille, collègues)
- 07. Facebook
- 08. Twitter
- 09. YouTube
- 10. Autre médias sociaux (autres que Facebook, Twitter et YouTube)
- 11. Site Web (autre que celui d'Élections Canada)
- 12. Candidats et partis politiques
- 13. Avait travaillé à une élection précédente
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 2) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-05 : SCS, PI, AI, SCR, GS) Pour diverses raisons, certaines personnes n'ont pas pu se présenter ou ont décidé de ne pas se présenter au travail comme prévu. Lequel des énoncés suivants décrit votre situation? (LIRE TOUT)
  - 01. Je me suis absenté(e) à au moins un quart de travail
  - 02. Je me suis absenté(e) à tous les quarts de travail (POSER Q3,Q6,Q7,Q8b ET ALLER Q69)
  - 03. J'étais présent(e) à tous mes quarts de travail
  - 04. (NE PAS LIRE) Ne sait pas
  - 05. (NE PAS LIRE) Préfère ne pas répondre
- 3) (SI Q2 = 1 OU 2) Quelle était la raison de votre absence (si Q2 = 1 « au moins un quart de travail ») (si Q2 = 2 « tous les quarts de travail »)?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR TOUTES LES RÉPONSES; NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)

[WEB] (SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT; AFFICHER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

## RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Problème de santé physique (toux, rhume, grippe)
- 02. Problème de santé mentale (stress, anxiété, dépression)
- 03. Blessure musculosquelettique (dos, cou, hanche)
- 04. Urgence familiale
- 05. Problème de transport (problème mécanique, accident, crevaison, bouchon de circulation, absence de transport en commun)
- 06. Faible rémunération
- 07. Travail trop complexe
- 08. Formation trop complexe
- 09. N'avait pas bien saisi l'engagement lié au poste
- 10. Conflits avec l'emploi actuel ou les études
- 11. Épuisement à la suite du vote par anticipation
- 12. Harcèlement au travail
- 13. Ne savait pas où se trouvait son lieu de travail
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 4) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-05: SCS, PI, AI, SCR, GS) À quel type de bureau de scrutin avez-vous travaillé? [LIRE LES CHOIX DE RÉPONSE; ACCEPTER PLUS D'UNE RÉPONSE, MAIS N'ACCEPTEZ PAS LES 02 ET 03 ENSEMBLE. DEMANDEZ LA CLARIFICATION ET CODEZ LE 03 SI LES DEUX 02 ET 03]
  - 01. Bureau de vote par anticipation
  - 02. Bureau de scrutin ordinaire (jour du scrutin)
  - 03. Bureau de vote itinérant (jour du scrutin)
  - 04. [NE PAS LIRE] J'ai suivi la formation, mais je n'ai pas travaillé aux bureaux de scrutin [POSER Q6,Q7 ET ALLER Q69; AUSSI, POSER Q8b SI Q2=01, 03 ou 04 ET ALLER Q69]
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

[INTERVIEWEURS: « Bureau de vote itinérant » désigne tout bureau de vote dont les travailleurs électoraux se déplacent d'un endroit à l'autre le jour du scrutin pour recueillir le vote des électeurs qui sont incapables de se rendre à leur bureau de scrutin ordinaire. »]

- 5) En tant que (INSÉRER SELON LE CAS/UTILISER LES TITRES COMPLETS CI-DESSOUS : SCS, PI, AI, SCR, GS, ARec, ARecA), dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du déroulement de la dernière élection fédérale (à votre lieu de scrutin : SCS, PI, AI, SCR, GS)? Êtes-vous...? [LIRE LES CHOIX DE RÉPONSE
  - 01. Très satisfait(e)
  - 02. Plutôt satisfait(e)
  - 03. Pas très satisfait(e)
  - 04. Pas du tout satisfait(e)
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
  - SCS = superviseur de centre de scrutin

- PI = préposé à l'information
- AI = agent d'inscription
- SCR = scrutateur
- GS = greffier du scrutin
- ARec = agent de recrutement
- ARecA = agent adjoint de recrutement

#### **SECTION 2: FORMATION**

#### **TOUS LES FONCTIONNAIRES ÉLECTORAUX**

- 6) Comme vous le savez, tous les fonctionnaires électoraux reçoivent une formation. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la formation? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]
  - 01. Très satisfait(e)
  - 02. Plutôt satisfait(e)
  - 03. Pas très satisfait(e)
  - 04. Pas du tout satisfait(e)
  - 05. [NE PAS LIRE] Je n'ai pas reçu de formation
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 7) (Si Q6 = 03 ou 04) Quels éléments de la formation étaient insatisfaisants?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE) (SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES — NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Qualité de la formation
- 02. Durée (trop courte)
- 03. Durée (trop longue)
- 04. Information insuffisante
- 05. Trop d'information
- 06. Employés ou formateurs
- 07. Vidéos
- 08. Nombre insuffisant d'exercices pratiques
- 09. Information imprécise
- 10. Information trop complexe
- 11. Lieu ou installation
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 8. a) (Si Q2 = 01, 03, 05) De façon générale, dans quelle mesure la formation vous a-t-elle bien préparé(e) à exécuter vos tâches pendant la dernière élection fédérale? Diriez-vous que vous étiez...? [LIRE LES CHOIX DE RÉPONSE]
  - 01. Très bien préparé(e)
  - 02. Plutôt bien préparé(e)

- 03. Pas très bien préparé(e)
- 04. Pas bien préparé(e) du tout
- 05. [NE PAS LIRE] A travaillé à une élection précédente et a appris de son expérience
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 8. b) (SI Q2 = 02) De façon générale, dans quelle mesure vous sentiez-vous bien préparé(e) après la formation?
  - 01. Très bien préparé(e)
  - 02. Plutôt bien préparé(e)
  - 03. Pas très bien préparé(e)
  - 04. Pas bien préparé(e) du tout
  - 05. [NE PAS LIRE] A travaillé à une élection précédente et a appris de son expérience
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### **SECTION 3: RECRUTEMENT**

(AGENTS DE RECRUTEMENT ET AGENTS ADJOINTS DE RECRUTEMENT SEULEMENT) PASSER LA SECTION 3 SAUF SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT = 06 (ARec) OU 07 (ARecA)

9) (Téléphone) Le processus de recrutement pour les jours de vote par anticipation était-il très facile, plutôt facile, plutôt difficile ou très difficile? (Web: Dans quelle mesure le processus de recrutement pour les jours de vote par anticipation était-il facile ou difficile?)

[NE PAS LIRE]

- 01. Très facile
- 02. Plutôt facile
- 03. Plutôt difficile
- 04. Très difficile
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 10) (Téléphone) Le processus de recrutement pour le jour du scrutin était-il très facile, plutôt facile, plutôt difficile ou très difficile? (Web: Dans quelle mesure le processus de recrutement pour le jour du scrutin était-il facile ou difficile?)

[NE PAS LIRE]

- 01. Très facile
- 02. Plutôt facile
- 03. Plutôt difficile
- 04. Très difficile
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 11) Lorsque vous avez contacté des personnes pour leur offrir un poste dans un bureau de scrutin, pour quelles raisons certaines personnes ont-elles refusé l'offre?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; ACCEPTER PLUSIEURS RÉPONSES) [WEB] (QUESTION OUVERTE)

RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. N'avait pas saisi l'importance de l'engagement ou de la responsabilité
- 02. Conflits avec le travail ou les études
- 03. Heures de travail supérieures à ce qui était attendu
- 04. Problèmes liés à la paie
- 05. Avait postulé à plusieurs postes dans une ou plusieurs circonscriptions
- 06. [EXCLUSIF] Ne s'applique pas; personne n'a refusé l'offre
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]

## 12) Avez-vous dû faire appel à des remplaçants parce que des préposés au scrutin ne se sont pas présentés à leur quart de travail?

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Refus

## 13) Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du Système de gestion du recrutement (SGR)? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]

(Téléphone) [SI ON LE DEMANDE] Le Système de gestion du recrutement appuie les agents de recrutement dans leurs activités en leur permettant de sélectionner des candidats au poste de fonctionnaire électoral parmi les candidatures soumises en ligne. (WEB: ajouter une infobulle ou un hyperlien)

- 01. Très satisfait(e)
- 02. Plutôt satisfait(e)
- 03. Pas très satisfait(e)
- 04. Pas du tout satisfait(e)
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## 14) (Si Q13 = 03 ou 04) Pourquoi êtes-vous insatisfait(e) du Système de gestion du recrutement?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES — NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

## RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Fonctionnalités limitées
- 02. Présentation et conception
- 03. Convivialité et navigation
- 04. Système incompatible avec mon appareil mobile
- 05. Exactitude des renseignements
- 06. Soutien à la clientèle
- 07. Vitesse ou performance
- 08. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 15) 15. Des candidats vous ont-ils transmis des listes de personnes prêtes à travailler à l'élection?

[NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

# 16) (Si Q15 = 01) Dans quelle mesure ces listes étaient-elles complètes? Diriez-vous... [LIRE

- 01. qu'elles contenaient un nombre suffisant de personnes qualifiées pour pourvoir les postes de votre circonscription,
- 02. qu'elles contenaient un nombre plus que suffisant de personnes qualifiées.
- 03. qu'elles ne contenaient pas suffisamment de personnes qualifiées?
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 17) Avez-vous eu recours aux services de l'une des personnes suivantes pour pourvoir des postes aux bureaux de scrutin dans votre circonscription? [LIRE LES CHOIX DE RÉPONSE]
  - a. Conseiller régional en relations médias
  - b. Agent de relations communautaires
  - 01. Oui
  - 02. Non
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 18) (Si Q17a et/ou Q17b = 01) Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) des services offerts par <Q17a: le conseiller régional en relations médias/Q17b: l'agent de relations communautaires>? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]
  - 01. Très satisfait(e)
  - 02. Plutôt satisfait(e)
  - 03. Pas très satisfait(e)
  - 04. Pas du tout satisfait(e)
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 19) Avez-vous fait appel au Réseau de soutien aux régions (RSR)? [NE PAS LIRE]

(Téléphone) [SI ON LE DEMANDE] Le Réseau de soutien aux régions est un centre d'appels pour le personnel en région, qui peut offrir un soutien aux agents de recrutement, au besoin. (WEB: ajouter une infobulle ou un hyperlien)

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 20) (Si Q19 = 01) Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du Réseau de soutien aux régions? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]
  - 01. Très satisfait(e)
  - 02. Plutôt satisfait(e)
  - 03. Pas très satisfait(e)
  - 04. Pas du tout satisfait(e)

- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 21) Avez-vous eu besoin d'embaucher des préposés au scrutin bilingues ou qui parlaient la langue officielle en situation minoritaire dans votre circonscription? [NE PAS LIRE]
  - 01. Oui
  - 02. Non
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre
- 22) (SI Q21 = 01) Avez-vous eu de la difficulté à recruter des préposés au scrutin qui étaient bilingues ou qui parlaient la langue officielle en situation minoritaire dans votre circonscription? [NE PAS LIRE]
  - 01. Oui
  - 02. Non
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre
- 23) (Si Q22 = 01) Quelles difficultés avez-vous rencontrées?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES — NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

## RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Manque de temps pour trouver des personnes qui parlent la seconde langue officielle
- 02. Incapacité de trouver des personnes intéressées ou compétentes qui parlent la seconde langue officielle
- 03. Incapacité de trouver des personnes compétentes qui parlent la seconde langue officielle
- 04. Certaines personnes intéressées ou disponibles ne remplissaient pas les conditions requises pour travailler
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 24) Avez-vous pris des mesures d'adaptation spéciales pour un candidat afin qu'il puisse se présenter en entrevue ou suivre une formation? [NE PAS LIRE]
  - 01. Oui
  - 02. Non
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre
- 25) (Si Q24 = 01) Quel type de mesures d'adaptation avez-vous prises? (QUESTION OUVERTE) [RESPONSE]
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## **SECTION 4 : MATÉRIEL ÉLECTORAL**

#### PASSER LA SECTION 3 SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT = 06 (ARec) OU 07 (ARecA)

## 26) En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du matériel électoral qui vous a été fourni? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]

(Téléphone) [SI ON LE DEMANDE] Le matériel électoral comprend des articles tels que des affiches, des pancartes, des guides, des directives pour la fermeture de bureaux de scrutin, les bulletins de vote, etc. (WEB: ajouter une infobulle ou un hyperlien)

- 01. Très satisfait(e)
- 02. Plutôt satisfait(e)
- 03. Pas très satisfait(e)
- 04. Pas du tout satisfait(e)
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## 27) (Si Q26 = 03 ou 04) Quel/Quels matériel/matériaux ne vous a pas satisfait?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR TOUTES LES RÉPONSES; PRÉSENTER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

[WEB] (SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT; AFFICHER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Affiches
- 02. Pancartes
- 03. Guide
- 04. Directives pour la fermeture des bureaux de scrutin
- 05. Liste électorale
- 06. Cartes de bingo (Relevé des électeurs qui ont voté le jour du scrutin)
- 07. Bulletins de vote/talons
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 28) Diriez-vous que le guide était...? [LIRE TOUT]

- 01. Très utile
- 02. Plutôt utile
- 03. Plutôt inutile
- 04. Tout à fait inutile
- 05. [NE PAS LIRE] Ne se souvient pas d'avoir reçu un guide
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## 29) Dans quelle mesure les divers formulaires qu'on vous a fournis étaient-ils faciles ou difficiles à remplir? [LIRE TOUT]

(Téléphone) [SI ON LE DEMANDE] On entend par formulaires des documents comme les formulaires d'inscription, le Relevé des électeurs qui ont voté le jour du scrutin (couramment appelé cartes de bingo), les formulaires pour les procédures spéciales, etc. (WEB: ajouter une infobulle ou un hyperlien)

- 01. Très faciles
- 02. Plutôt faciles
- 03. Plutôt difficiles
- 04. Très difficiles
- 05. Je n'ai rempli aucun formulaire
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 30) (Si Q29 = 03 ou 04) Quels formulaires n'étaient pas faciles à utiliser?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; PRÉSENTER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE; NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)

[WEB] (SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT; AFFICHER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Cartes de bingo (Relevé des électeurs qui ont voté le jour du scrutin)
- 02. Formulaires d'inscription
- 03. Formulaires de procédures spéciales
- 04. Registre des situations
- 05. (N'AFFICHER/N'ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT [DANS LA BASE DE DONNÉES] = 05 [GS]) Feuille de comptage
- 06. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### **SECTION 5 : DÉROULEMENT DU VOTE**

#### PRÉPOSÉS AU SCRUTIN SEULEMENT

PASSER LA SECTION 5 SAUF SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT = 01-05; SCS, PI, AI, SCR, GS

- 31) Diriez-vous que l'immeuble dans lequel vous avez travaillé était convenable pour tenir un scrutin? [NE PAS LIRE]
  - 01. Oui
  - 02. Non
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre

#### 32) (Si Q31 = 02) Pour quelles raisons?

[TÉLÉPHONE] [NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES — NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS]

[WEB] [QUESTION OUVERTE]

## RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. La salle était trop petite
- 02. Pas accessible aux personnes handicapées
- 03. La salle était mal chauffée
- 04. Manque de stationnement
- 05. Lieu non sécuritaire
- 06. Le lieu n'était pas suffisamment sécurisé pour assurer la protection du matériel électoral
- 07. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 33) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-03 [SCS, AI et SCR]) Dans quelle mesure était-il facile ou difficile d'inscrire les électeurs? Était-ce...? [LIRE TOUT]
  - 01. Très facile
  - 02. Plutôt facile
  - 03. Plutôt difficile
  - 04. Très difficile
  - 97. [NE PAS LIRE] (N'AFFICHER/N'ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03 [SCR]) N'a pas eu à s'occuper de l'inscription des électeurs
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 34) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-03 OU 05 [SCS, AI, SCR, GS]) Dans quelle mesure était-il facile ou difficile de s'occuper des cas exceptionnels, par exemple, remplir des certificats ou faire prêter serment? [LIRE TOUT]
  - 01. SCS = superviseur de centre de scrutin
  - 02. PI = préposé à l'information
  - 03. AI = agent d'inscription
  - 04. SCR = scrutateur
  - 05. GS = greffier du scrutin
  - 06. ARec = agent de recrutement
  - 07. ARecA = agent adjoint de recrutement
  - 01. Très facile
  - 02. Plutôt facile
  - 03. Plutôt difficile
  - 04. Très difficile
  - 97. [NE PAS LIRE] (N'AFFICHER/N'ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03 [SCR]) N'a pas eu à s'occuper de cas exceptionnels
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 35) (Si Q34 = 03 ou 04) Pour quelles raisons?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES) [WEB] (QUESTION OUVERTE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Pas bien préparé(e) ou formé(e)
- 02. Outils ou formulaires manguants
- 03. Trop complexe
- 04. Trop de formulaires différents
- 05. Formulaires trop difficiles à utiliser
- 06. Les électeurs ne comprenaient pas ou étaient réticents
- 07. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 36) Dans l'ensemble, diriez-vous que, durant vos heures de travail, la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était...? [LIRE TOUT]

- 01. Ordonnée
- 02. Plutôt ordonnée
- 03. Pas très ordonnée
- 04. Pas du tout ordonnée
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 37) (Si Q36 = 03 ou 04) Pour quelles raisons?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES) [WEB] (QUESTION OUVERTE)

## <u>RÉPONSES PRÉCODÉES</u>

- 01. Longues files d'attente/trop longs délais d'attente/processus trop long
- 02. Désorganisation/confusion
- 03. Électeurs trop nombreux/lieu très achalandé
- 04. Espace insuffisant
- 05. Personnel pas prêt à travailler
- 06. Besoin de personnel ou d'aide supplémentaire
- 07. Des employés ne se sont pas présentés au travail
- 08. Problèmes avec les tâches administratives
- 09. Difficulté à répondre aux besoins des électeurs handicapés
- 10. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 38) À quelle fréquence les situations suivantes sont-elles survenues à votre bureau de scrutin? [LIRE LE PREMIER ÉNONCÉ] Cette situation s'est-elle produite... [LIRE LES CHOIX DE RÉPONSE]? Qu'en est-il de cette autre situation [LIRE LE PROCHAIN ÉNONCÉ]? [RÉPÉTER LES CHOIX DE RÉPONSE AU BESOIN SEULEMENT]

- a) [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50] Des personnes ont pris des photos d'un bulletin de vote, du bureau de scrutin ou de l'intérieur du lieu de scrutin
- b) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03/AI, 04/SCR OU 05/GS) Des personnes dont vous doutiez de l'identité ont demandé de voter
- c) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01/SCS OU 03/AI) Des personnes ont demandé de voter, mais leur nom ne

- figurait pas sur la liste électorale et elles ne pouvaient pas s'inscrire au bureau de scrutin pour une raison quelconque
- d) [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50] Des cas soupçonnés de fraude électorale
- 01. Jamais
- 02. Rarement
- 03. Quelques fois
- 04. Souvent
- 05. Très souvent
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 39) (Téléphone) Dans quelle mesure êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que les isoloirs protégeaient suffisamment le secret du vote? (En ligne) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord pour dire que les isoloirs protégeaient suffisamment le secret du vote?

#### [AFFICHER EN LIGNE]

- 01. Fortement d'accord
- 02. Plutôt d'accord
- 03. Plutôt en désaccord
- 04. Fortement en désaccord
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50 Q40 ET Q41]

- 40) Dans quelle mesure la formation vous a-t-elle préparé(e) à servir les électeurs handicapés? Diriez-vous que vous étiez...? [LIRE TOUT]
  - 01. Très bien préparé(e)
  - 02. Plutôt bien préparé(e)
  - 03. Pas très bien préparé(e)
  - 04. Pas du tout préparé(e)
  - 97. [NE PAS LIRE] (N'AFFICHER/N'ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03 [SCR]) N'a pas eu à offrir des services à des électeurs handicapés (Passer à la Q44)
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 41) Les outils et les services offerts aux électeurs handicapés à votre lieu de scrutin étaient-ils adéquats?
  - 01. Oui
  - 02. Non
  - 97. (N'AFFICHER/N'ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE **DONNÉES = 03 [SCR])** N'a pas eu à offrir des services à des électeurs handicapés
  - 98.Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre

## 42) Avez-vous observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote? [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 43) (Si Q42 = 01) À quelle fréquence avez-vous observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote? [LIRE TOUT]

- 01. Rarement
- 02. Quelques fois
- 03. Souvent
- 04. Très souvent
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## 44) Avez-vous eu de la difficulté à servir les électeurs dans la langue officielle de leur choix, c'est-à-dire le français ou l'anglais? [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 45) Avez-vous observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat? [NE PAS LIRE

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

#### 46) (Si Q45 = 01) Quelle était la nature des problèmes avec les représentants de candidat?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Interférence avec le processus de vote
- 02. Manipulation d'une pièce d'identité d'un électeur
- 03. Affichage de matériel ou de symboles partisans à l'intérieur ou à proximité d'un lieu de scrutin
- 04. Prise de photos ou enregistrements audio ou vidéo au bureau de scrutin
- 05. Représentant assis à la même table que le scrutateur et le greffier du scrutin ou l'agent d'inscription
- 06. Manipulation de bulletins de vote pendant le dépouillement
- 07. Représentant irrespectueux, impoli ou peu attentionné
- 08. Un représentant semblait ne pas s'être préparé à accomplir son travail ou ne savait pas quoi faire
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

- 47) Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord pour dire que le vote s'est bien déroulé à votre lieu de scrutin? [LIRE TOUT]
  - 01. Fortement d'accord
  - 02. Plutôt d'accord
  - 03. Plutôt en désaccord
  - 04. Fortement en désaccord
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### **SECTION 6: EXIGENCES D'IDENTIFICATION**

## PRÉPOSÉS AU SCRUTIN SEULEMENT PASSER LA SECTION 6 SAUF SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT = 01-05; SCS, PI, AI, SCR, GS

(Téléphone) J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur l'identification des électeurs aux bureaux de scrutin.

(Web) Les prochaines questions portent sur l'identification des électeurs aux bureaux de scrutin.

## [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50 Q48 ET Q50]

- 48) En général, dans quelle mesure diriez-vous que le processus d'identification des électeurs s'est bien déroulé à votre lieu de vote? Diriez-vous que le processus s'est déroulé...? [LIRE TOUT]
  - 01. Très bien
  - 02. Plutôt bien
  - 03. Plutôt mal
  - 04. Très mal
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 49) (POSER LA QUESTION SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03/AI OU 04/SCR) Dans quelle mesure étiez-vous bien préparé(e) à appliquer les exigences d'identification des électeurs? [LIRE TOUT]
  - 01. Très bien préparé(e)
  - 02. Plutôt bien préparé(e)
  - 03. Pas très bien préparé(e)
  - 04. Pas du tout préparé(e)
  - 97. [NE PAS LIRE] N'a pas eu à appliquer les exigences d'identification des électeurs
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 50) Les électeurs semblaient-ils bien préparés à respecter les exigences d'identification? Diriez-vous qu'ils étaient...? [LIRE TOUT]
  - 01. Très bien préparés
  - 02. Plutôt bien préparés
  - 03. Pas très bien préparés
  - 04. Pas du tout préparés
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

- 51) (POSER LA QUESTION SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 02/PI, 03/AI, 04/SCR OU 05/GS) Avez-vous observé que des électeurs avaient de la difficulté à prouver :
  - a) leur adresse?
  - b) leur identité?
  - 01. Oui
  - 02. Non
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre
- 52) (Si Q51a) et/ou Q51b] = 01) Pourriez-vous décrire brièvement les difficultés rencontrées par les électeurs pour prouver leur adresse ou leur identité?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Pièce d'identité non acceptée/Incapacité de satisfaire aux exigences d'identification
- 02. Preuve d'adresse non acceptée
- 03. L'adresse ne correspondait pas à celle figurant sur la liste électorale
- 04. Le nom ne correspondait pas au nom figurant sur la liste électorale
- 05. L'électeur ne figurait pas sur la liste électorale
- 06. Des électeurs n'ont pas pu s'inscrire ou voter parce qu'ils n'avaient pas de pièces d'identité acceptées
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 53) (POSER LA QUESTION SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03/AI OU 04/SCR) ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ: 50 % RÉPONDENT À LA Q53A ET 50 % **RÉPONDENT À LA Q53B.**

A. Sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie qu'il n'y a eu « aucune difficulté » et 10 signifie qu'il y a eu « plusieurs difficultés », diriez-vous que le respect des procédures prescrites aux bureaux de scrutin ait retardé le processus de vote?

- 01. 1 Aucune difficulté (aucun délai causé par le respect des procédures prescrites)
- 02. 2
- 03. 3
- 04. 4
- 05. 5
- 06. 6
- 07. 7
- 08.8
- 09. 9
- 10. 10 Plusieurs difficultés (de nombreuses difficultés ont été causées par le respect des procédures prescrites)
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

- B. À quelle fréquence, le cas échéant, le respect des procédures prescrites aux bureaux de scrutin a-t-il retardé le processus de vote?
  - 01. Jamais
  - 02. Rarement
  - 03. Quelques fois
  - 04. Souvent
  - 05. Très souvent
  - 98 [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50 Q54 ET Q55.]

54) Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs?

#### [AFFICHER EN LIGNE]

- 01. Fortement d'accord
- 02. Plutôt d'accord
- 03. Plutôt en désaccord
- 04. Fortement en désaccord
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 55) (POSER LA QUESTION SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-05 [SCS, PI, AI, SCR, GS]) À quelle fréquence, le cas échéant, avez-vous été témoin d'une situation où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur?
  - 01. Jamais
  - 02. Rarement
  - 03. Quelques fois
  - 04. Souvent
  - 05. Très souvent
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre

# SECTION 7: TRAVAILLER À LA 43<sup>e</sup> ÉLECTION GÉNÉRALE

#### **TOUS LES FONCTIONNAIRES ÉLECTORAUX**

- 56) En vous basant sur votre expérience de l'élection fédérale 2019, êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants : [LIRE LES ÉNONCÉS]
  - a) Les directives données aux fonctionnaires électoraux sont trop complexes pour être comprises rapidement et facilement

- b) (LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-05 [SCS, PI, AI, SCR, GS]) Dans mon lieu de scrutin, les préposés au scrutin ont bien collaboré
- c) (LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01, 02, 04, 05 [SCS, PI, SCR, GS]) L'installation du bureau de scrutin a posé problème
- d) (LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01, 02, 04, 05 [SCS, PI, SCR, GS]) La fermeture du bureau de scrutin a posé problème
- e) (LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 06 OU 07 [ARec, ARecA]) Le recrutement de personnel aux bureaux de vote par anticipation a posé problème
- f) (LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 06 OU 07 [ARec, ARecA]) Le recrutement de personnel aux bureaux de scrutin ordinaires (jour du scrutin) a posé problème

#### [AFFICHER EN LIGNE]

- 01. Fortement d'accord
- 02. Plutôt d'accord
- 03. Plutôt en désaccord
- 04. Fortement en désaccord
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 57) (Si Q56c) ou Q56d) = 01 ou 02) Pour quelles raisons l'installation ou la fermeture du bureau de scrutin ont-elles posé problème?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES) [WEB] (QUESTION OUVERTE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Problèmes liés au dépouillement des votes
- 02. Ingérence par les représentants de candidat
- 03. Directives imprécises
- 04. Directives manquantes pour fermer le bureau de scrutin
- 05. Sceaux manquants
- 06. Enveloppes manguantes
- 07. Manuel manguant
- 08. Manque de soutien des collègues
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 58) Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre rémunération horaire? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]

- 01. Très satisfait(e)
- 02. Plutôt satisfait(e)
- 03. Pas très satisfait(e)
- 04. Pas du tout satisfait(e)
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 59) Avez-vous reçu une paie pour vos heures travaillées pendant l'élection? [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Je ne sais pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 60) (Si Q59 = 01) Le temps qu'il a fallu pour recevoir votre paie était-il...? [LIRE TOUT]

- 01. Très raisonnable
- 02. Assez raisonnable
- 03. Plutôt déraisonnable
- 04. Déraisonnable
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

### 61) (Si Q59 = 02) Le délai d'attente pour recevoir votre paie est-il...?

- 01. Très raisonnable
- 02. Assez raisonnable
- 03. Plutôt déraisonnable
- 04. Déraisonnable
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## 62) En général, selon votre expérience, diriez-vous que les conditions d'emploi étaient...? [LIRE TOUT]

- 01. Très bonnes
- 02. Assez bonnes
- 03. Plutôt mauvaises
- 04. Très mauvaises
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 63) (Si Q62 = 03 ou 04) Pour quelles raisons?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Nombre d'heures de travail
- 02. Lieu de travail
- 03. Manque de pauses
- 04. Outils
- 05. Complexité des outils
- 06. Complexité de cas particuliers
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 64) Quand vous étiez au travail, des collègues étaient-ils absents pendant une partie ou la totalité de leurs quarts de travail?

- 01. Oui
- 02. Non

- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 65) (Si Q64 = 01) Diriez-vous que leur absence a eu aucune incidence, une incidence mineure, une incidence modérée ou une incidence majeure sur votre travail?
  - 01. Aucune incidence
  - 02. Incidence mineure
  - 03. Incidence modérée
  - 04. Incidence majeure
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre
- 66) Que changeriez-vous en premier, le cas échéant, afin de faciliter votre travail (POSER LA QUESTION SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-05 : « au lieu de scrutin » OU = 06-07 : « à titre d'agent de recrutement »)?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR UNE RÉPONSE SEULEMENT) [WEB] (QUESTION OUVERTE)

#### RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Améliorer la formation
- 02. Accroître le nombre de pauses
- 03. Réduire la paperasserie
- 04. Réduire la durée des quarts de travail
- 05. Utiliser davantage la technologie
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Refus

(Téléphone) Je vais maintenant vous poser quelques questions sur le harcèlement au travail. (Web) Les prochaines questions portent sur le harcèlement au travail.

Le harcèlement comprend tout acte, propos ou exhibition qui diminue, rabaisse, offense ou embarrasse une personne ainsi que tout acte d'intimidation ou de menace. Il peut s'agir d'une série d'incidents ou d'un seul incident grave ayant des répercussions durables sur une personne.

- 67) Avez-vous subi du harcèlement pendant votre emploi à l'élection? [NE PAS LIRE]
  - 01. Oui
  - 02. Non
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre
- 68) (Si Q67 = 01) De la part de qui avez-vous été victime de harcèlement pendant l'élection? (Téléphone) Nous ne cherchons pas à connaître le nom de cette personne. Élections Canada veut seulement savoir à quelle catégorie cette personne appartient. Soyez assuré(e) que votre anonymat sera protégé et que vos réponses resteront confidentielles. [NE PAS LIRE; ACCEPTER PLUSIEURS RÉPONSES] [WEB: OPTIONS DE ROTATION]
  - 01. De collègues
  - 02. De supérieurs
  - 03. De personnes qui travaillaient pour moi
  - 04. De candidats ou de leur représentant

- 05. D'électeurs
- 06. De membres des médias
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## **SECTION 8 : UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE À DES FINS PERSONNELLES**

- 69) À quelle fréquence utilisez-vous un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent à des fins personnelles? [LIRE TOUT]
  - 01. Plusieurs fois par jour
  - 02. Une ou deux fois par jour
  - 03. Quelques fois par semaine
  - 04. Quelques fois par mois
  - 05. Moins de quelques fois par mois
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 70) En général, à quelle vitesse apprenez-vous à utiliser de nouvelles technologies? Apprenez-vous...? [LIRE TOUT]
  - 01. Très rapidement
  - 02. Plutôt rapidement
  - 03. Plutôt lentement
  - 04. Très lentement
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50 Q71 ET Q72.]

- 71) Selon vous, quelle méthode assure une meilleure exactitude? (LIRE TOUT; PRÉSENTER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)
  - 01. Dépouillement des votes à la main
  - 02. Dépouillement des votes à l'aide d'un appareil de comptage électronique
  - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
  - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 72) Dans quelle mesure seriez-vous à l'aise de travailler ou réticent à travailler avec des listes électorales en format électronique plutôt qu'en format papier? [LIRE TOUT]
  - 01. Très à l'aise
  - 02. Assez à l'aise
  - 03. Plutôt réticent
  - 04. Très réticent
  - 98. Ne sait pas
  - 99. Préfère ne pas répondre

# **SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES**

(Téléphone) Pour terminer, j'aimerais vous poser quelques questions rapides à propos de vous. Vos réponses seront utilisées uniquement à des fins statistiques. Je vous rappelle que cette étude est entièrement confidentielle.

(Web) Ces dernières questions portent sur vous. Vos réponses seront utilisées uniquement à des fins statistiques et demeureront entièrement confidentielles.

# 73) Avez-vous déjà travaillé comme fonctionnaire électoral à une élection provinciale [NE PAS

- 01. Oui (accepter un référendum comme réponse)
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

#### 74) Quel est votre genre? [LIRE TOUT]

- 01. Féminin
- 02. Masculin
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 99 [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 75) Quelle est votre année de naissance?

Saisir l'année de naissance :	
-------------------------------	--

- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

## 76) Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre situation d'emploi actuelle? [LIRE TOUT; ARRÊTER LORSQUE LE RÉPONDANT DONNE UNE RÉPONSE]

- 01. Employé à temps plein (35 heures par semaine ou plus)
- 02. Employé à temps partiel (moins de 35 heures par semaine)
- 03. Travailleur autonome à temps plein (35 heures par semaine ou plus)
- 04. Travailleur autonome à temps partiel (moins de 35 heures par semaine)
- 05. Retraité
- 06. Étudiant à temps plein
- 07. Étudiant à temps partiel
- 08. Au chômage, mais à la recherche d'un emploi (comprend le chômage saisonnier)
- 09. Incapacité permanente de travailler (p. ex. : invalidité de longue durée)
- 10. Arrêt de travail temporaire (p. ex. : pour cause de maladie, congé parental, invalidité de courte durée, vacances ou conflit de travail)
- 11. Personne au foyer ou aidant naturel
- 97. Autre [veuillez préciser]
- 99. Préfère ne pas répondre

#### 77) Quel est le niveau d'études le plus élevé que vous avez atteint? [NE PAS LIRE]

- 01. Études primaires non terminées
- 02. Études primaires terminées
- 03. Études secondaires non terminées
- 04. Diplôme d'études secondaires
- 05. Quelques cours au collège communautaire, à l'école de formation professionnelle, à l'école de métiers, à l'école de commerce ou au cégep
- 06. Diplôme d'un collège communautaire, d'une école de formation professionnelle, d'une école de métiers, d'une école de commerce ou d'un cégep
- 07. Quelques cours universitaires (aucun grade ou diplôme obtenu)

- 08. Diplôme universitaire de premier cycle (diplôme ou baccalauréat)
- 09. Diplôme d'études supérieures ou d'un centre de perfectionnement professionnel (maîtrise, doctorat ou autre diplôme professionnel)
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

Élections Canada veut s'assurer que ses lieux de travail sont accessibles à tous ses employés, y compris ceux qui ont de la difficulté à effectuer certaines tâches ou activités quotidiennes.

Q78/Q79: ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50. 50 % ont la Q78 puis la Q79, et 50 % ont la Q79 puis la Q78. CRÉER UN INDICATEUR DE VARIABLE POUR DÉSIGNER LE 1<sup>er</sup> ET LE 2<sup>e</sup>.

#### 78) Vous considérez-vous comme une personne handicapée?

- 01. Oui
- 02. Non
- 99. Préfère ne pas répondre

#### 79) Pourriez-vous indiquer si vous avez l'une des conditions suivantes?

[TÉLÉPHONE] (LIRE TOUT; SAISIR TOUTES LES RÉPONSES; PRÉSENTER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

[WEB] (SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT; AFFICHER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

- 01. Cécité ou déficience visuelle
- 02. Trouble de la coordination ou de la dextérité
- 03. Trouble de l'audition (personne sourde ou malentendante)
- 04. Mobilité réduite
- 05. Trouble de la parole
- 06. Déficience développementale ou intellectuelle
- 07. Condition liée à la santé émotionnelle/psychologique/mentale
- 08. Douleur chronique
- 09. [NE PAS LIRE] Aucune de ces options
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## 80) Quel était le revenu annuel familial total, avant impôt, de tous les membres de votre foyer en 2018? [LIRE TOUT]

- 01. Moins de 30 000 \$
- 02. De 30 000 \$ à moins de 60 000 \$
- 03. De 60 000 \$ à moins de 90 000 \$
- 04. De 90 000 \$ à moins de 110 000 \$
- 05. De 110 000 \$ à moins de 150 000 \$
- 06. 150 000 \$ et plus
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 81) Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?

- 01. Anglais
- 02. Français
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 82) Êtes-vous né(e) au Canada?

- 01. Oui
- 02. Non
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

#### 83) (Si Q82 = 02) En quelle année êtes-vous devenu(e) citoyen(ne) canadien(ne)?

- 01. [NE PAS LIRE] Je suis citoyen(ne) canadien(ne) de naissance, mais je suis né(e) à l'étranger
- 97. (Veuillez préciser l'année) : [ANNÉE]
- 98. Ne sait pas/Ne s'en souvient pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

## 84) Pouvez-vous me dire quelle est votre origine ethnique ou culturelle?

NE PAS LIRE. SI DE PLUSIEURS ORIGINES, DEMANDER LA PRINCIPALE, MAIS ACCEPTER LES MINORITÉS VISIBLES EN PRIORITÉ (AVANT BLANC OU CAUCASIEN). UTILISER 97 POUR LES ETHNIES MIXTES/MULTIPLES ET LES PERSONNES JUIVES.

Groupe		Comprend
01.	Blanc/Origine caucasienne	Canadien anglais, Canadien français et minorité
		non visible (y compris Anglais, Irlandais, Écossais,
		Allemand, Français, Italien)
02.	Chinois	Chinois, Hongkongais, Taïwanais
03.	Asiatique de l'Est	Japonais, Coréen
04.	Asiatique du Sud/Indien de	Bangladais, Bengalais, Brunéien, Gujarati, Indien de
l'Est		l'Est, Indo-Pakistanais, Mauricien, Mahorais, Mongol,
		Pakistanais, Punjabi, Cinghalais, Sri Lankais, Tamoul
05.	Asiatique du Sud-Est	Vietnamien, Cambodgien, Malaisien, Laotien,
		Indonésien, Singapourien, Birman, Thaïlandais
06.	Philippin	
07.	Noir (Africain, Antillais)	Angolais, Anguillais, Antiguais, Arubain/insulaire des
		Antilles néerlandaises, Bahamien, Barbadien, Bélizien,
		Béninois, Bermudien, Botswanais, Burkinabé,
		Burundais, Camerounais, Cap-Verdien, Caïmanais,
		Centrafricain, Tchadien, Comorien, Congolais,
		Dominicain, Équato-Guinéen, Éthiopien, Gabonais,
		Gambien, Ghanéen, Grenadien, Guadeloupéen,
		Guinéen, Bissau-Guinéen, Guyanais, Haïtien, Ivoirien,
		Jamaïcain, Kenyan, Lesothan, Libérien, Malgache,
		Malawien, Malien, Martiniquais/Guyanais,
		Monteserratien, Mozambicain, Namibien, Névicien,

08. Latino-Américain	Nigérien, Nigérian, Rwandais, Saint-Vincentais-et- Grenadin, Saint-Lucien, Sénégalais, Trinidadien, Tobagonien, Antillais, toute autre personne originaire des Caraïbes ou d'Afrique Personne originaire de n'importe quel pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, Mexicain, Cubain, Portoricain
09. Originaire de l'Asie occidentale/Africain du Nord/Arabe	Afghan, Algérien, Arménien, Bahreïni, Bhoutanais, Égyptien, Iranien, Irakien, Israélien, Jordanien, Kurde, Koweïtien, Libanais, Libyen, d'origine maghrébine, Mauritanien, Marocain, Népalais, Omanais, Palestinien, Yéménite, Saoudien, Syrien, Turc
10. Originaire des Îles du Pacifique	Fidjien, Mélanésien, Micronésien, Polynésien, Tongan, Tuvaluan, originaire de l'île de Wake, Samoan (y compris personne originaire des Samoa américaines), personne originaire du Territoire des Îles de la mer de Corail, Kiribatien, Nauruan, Norfoldkais, Mariannais, Tokelauan, Pitcairnais, personne originaire du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, Vanuatuan, Wallisien, Futunien, Cookien, personne originaire de l'atoll Johnston, Guamien, personne originaire des îles Midway, Néo-Calédonien
96. Autochtone	Membre des Premières Nations, Métis, Inuit
<ul> <li>97. Autre (personnes juives, autres minorités visibles ou ethnies mixtes), veuillez préciser</li> <li>98. Ne sait pas</li> <li>99. Préfère ne pas répondre</li> </ul>	INSCRIRE :

Élections Canada veut s'assurer que son personnel est représentatif de la population canadienne, et que ses employés ne se heurtent pas à des obstacles en raison de leurs obligations religieuses ou spirituelles.

## 85) Pratiquez-vous une religion? Si oui, quelle est votre confession religieuse? [NE PAS LIRE]

- 01. Aucune religion / athée
- 02. Bouddhiste
- 03. Anglicane
- 04. Baptiste
- 05. Catholique
- 06. Chrétienne orthodoxe
- 07. Luthérienne
- 08. Pentecôtiste
- 09. Presbytérienne
- 10. Église Unie
- 11. Hindoue
- 12. Spiritualité autochtone
- 13. Juive (judaïsme)
- 14. Musulmane (islam)

Sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 43<sup>e</sup> élection générale fédérale

- 15. Sikhe
- 97. Autre religion: [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre
- 86) (Si Q85 = 02 à 97) Quelle est l'importance de votre religion dans votre quotidien?
  - 01. Très importante
  - 02. Plutôt importante
  - 03. Pas très importante
  - 04. Pas du tout importante
  - 98. Ne sait pas

Le sondage est terminé. Au nom d'Élections Canada, je vous remercie du temps que vous nous avez accordé. Soyez assuré(e) que les résultats de cette étude seront utilisés à des fins statistiques et que toute l'information que vous avez communiquée demeurera anonyme.

SI INTÉRESSÉ(E): Vous pourrez consulter le rapport d'Élections Canada sur son site Web une fois le sondage terminé.

SI ON LE DEMANDE: L'adresse du site Web d'Élections Canada est elections.ca.

SI ON LE DEMANDE: Élections Canada n'a pas précisé la date exacte de la publication des résultats, mais on s'attend à ce qu'ils soient publiés au début de l'été 2020.

[TERMINER.]

## 3. Attestation de neutralité politique

J'atteste, par la présente, à titre d'agente principale de Phoenix Strategic Perspectives, que les produits livrables respectent toutes les exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique énoncées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, les produits livrables ne contiennent pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signature:

awoods

Alethea Woods, présidente Phoenix Strategic Perspectives